Ministère de la Justice Canada

2021-22

Plan ministériel

L'honorable David Lametti, C.P., c.r., député Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Canada

L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons :

de faire preuve de diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit, ainsi que son auteur; et

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été effectuée en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web du ministère de la Justice Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2021

ISSN 2371-6916
N° de cat. J1-18F-PDF

Table des matières

De la part du ministre 1
Aperçu de nos plans 3
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques .. 7
Services juridiques 7
Support au système de justice 17
Services internes : résultats prévus 35
Dépenses et ressources humaines 39
Dépenses prévues 39
Ressources humaines prévues 42
Budget des dépenses par crédit voté 43
État des résultats condensé prospectif 43
Renseignements ministériels 45
Profil organisationnel 45
Raison d’être, mandate and rôle : composition et responsabilités 45
Contexte opérationnel 45
Cadre de présentation de rapports 46
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes 47
Tableaux de renseignements supplémentaires 47
Dépenses fiscales fédérales 47
Coordonnées de l’organisation 47
Annexe : définitions 49
Notes de fin d’ouvrage 53

De la part du ministre

Je suis heureux de vous présenter le Plan ministériel 2021-2022 du ministère de la Justice Canada.

Ce plan fournit des renseignements sur les priorités essentielles du Ministère, ainsi que sur les initiatives et les activités prévues pour 2021-2022. Il met en lumière les objectifs et les livrables à venir du Ministère ainsi que la voie à suivre pour orienter nos efforts au cours du prochain exercice.

Alors que le Canada et le monde entier continuent de composer avec les répercussions de la COVID-19, le ministère de la Justice Canada est déterminé à travailler collectivement pour soutenir les efforts du gouvernement dans la lutte contre la pandémie et pour bâtir un Canada plus fort et plus résilient. Le Ministère s'engage notamment à fournir des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans des domaines qui touchent par exemple à la santé et à la sécurité publiques, à la vaccination, y compris le travail au sein des collectivités autochtones, à l'approvisionnement et à l'aide aux Canadiens dans le besoin ainsi qu'aux efforts en matière de relance économique à l'échelle nationale et internationale.

Le Ministère continuera de soutenir le Comité d'action sur l'administration des tribunaux en réponse à la COVID-19 dans le rétablissement des activités des tribunaux canadiens en plaçant au premier plan la santé et la sécurité des participants tout en respectant les valeurs fondamentales du système de justice. Ensemble, nous parviendrons à surmonter cette crise mondiale et à façonner un Canada meilleur et plus résilient.

Nous soutiendrons également un large éventail de priorités gouvernementales, à mesure que nous améliorerons, adapterons et moderniserons notre système de justice pour mieux répondre aux besoins changeants de tous les Canadiens. Nous continuerons de bâtir un système de justice équitable, efficace et accessible à tous les Canadiens, en particulier ceux qui font face à des obstacles systémiques. Nous prendrons des mesures pour que le système de justice pénale soit appliqué là où il est nécessaire pour assurer la sécurité des personnes, tout en évitant les situations où son application serait discriminatoire ou contre-productive. Pour ce faire, nous devons proposer des mesures législatives et faire des investissements pour remédier aux inégalités systémiques à toutes les étapes du continuum de justice pénale, depuis le premier contact jusqu'à la détermination de la peine, en passant par l'intervention des services de police.

Le renforcement et le renouvellement des relations avec les peuples autochtones continuent d'être une priorité pour le Ministère. Nous soutiendrons l'engagement du gouvernement à mener à bien la réconciliation avec les peuples autochtones au moyen de relations renouvelées de nation à nation, entre la Couronne et les Inuits, et de gouvernement à gouvernement, axées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Nous poursuivrons notre travail avec nos partenaires autochtones, y compris les titulaires de droits et les organisations, ainsi qu'avec d'autres groupes sur des initiatives clés, notamment la loi relative à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, tout en faisant progresser la mise en

œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. En outre, nous contribuons à l'élaboration d'un plan d'action national en réponse aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. La collaboration avec nos partenaires sera essentielle pour faire en sorte que les actes que nous poserons tiennent compte des expériences vécues par les peuples autochtones du Canada.

Le Ministère soutiendra l'engagement continu du gouvernement à bâtir le Canada auquel nous aspirons tous. Nous travaillerons à la mise en place d'un cadre juridique et d'un système de justice qui reflètent les valeurs qui nous définissent en tant que pays, où tous les Canadiens sont traités avec le même respect, la même dignité et la même considération, sans discrimination, et où ils peuvent jouir des mêmes droits garantis par la loi. Nous continuerons à axer nos efforts sur la promotion de l'accès à la justice et à contribuer à la résolution des problèmes sociaux qui ont une incidence directe sur la vie des Canadiens, notamment la négligence et la maltraitance des personnes âgées, la justice et les droits autochtones, les droits des personnes LGBTQ2+, le contrôle des armes à feu, la protection des renseignements personnels, et plus encore.

Le Ministère continuera également d'innover et de trouver de nouveaux moyens pour fournir des services numériques conviviaux et uniformes, qui placent les besoins des Canadiens au premier plan. Dans le cadre de ces efforts, le Ministère est en train d'examiner la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada pour s'assurer qu'elle suit le rythme des changements technologiques et de l'évolution des valeurs canadiennes. Nous sommes déterminés à faire en sorte que nos lois répondent aux besoins des Canadiens et protègent les personnes vulnérables contre les dangers en ligne.

Malgré les défis liés à la pandémie de COVID-19 qui continueront d'affecter l'ensemble de la société canadienne, le ministère de la Justice Canada s'efforcera de mettre en œuvre ses plans et sa vision dans le contexte de cette crise mondiale. Toutefois, même face à de grands obstacles, nous restons fidèles à nos engagements, à savoir garantir un système de justice équitable, efficace, pertinent et accessible à tous les Canadiens, en particulier à ceux qui font face à des obstacles systémiques.

En tant que ministre de la Justice et procureur général du Canada, j'invite tous les Canadiens à lire ce Plan ministériel 2021-2022 pour en savoir davantage sur ce que nous faisons pour donner suite aux engagements de notre mandat. Je suis convaincu que le Ministère continuera de servir tous les Canadiens de façon ouverte et transparente, en les aidant à mieux comprendre leur système de justice et à avoir plus confiance en celui-ci.

L'honorable David Lametti, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Aperçu de nos plans

Avec ses responsabilités essentielles consistant à fournir des services juridiques et à appuyer le système de justice, le ministère de la Justice Canada soutient une vaste gamme d'initiatives gouvernementales ainsi que les engagements énoncés dans la lettre de mandat du Ministre. Le Ministère prend en considération différents facteurs cruciaux pour appliquer une politique publique rigoureuse et fondée sur des données probantes ainsi que pour assurer une gouvernance efficace. Parmi ces considérations figurent l'analyse de risques juridiques; la diversité et l'inclusion tel que l'Analyse comparative entre les sexes plus[i] (ACS+); des questions touchant la protection des renseignements personnels; l'évaluation des répercussions des traités modernes; et des évaluations environnementales stratégiques.

Le texte qui suit fournit un aperçu des principales priorités du ministère de la Justice Canada pour 2021-2022 en ce qui concerne chacune de ses responsabilités essentielles ainsi que ses services internes.

Services juridiques

Le Ministère appuiera la mise en œuvre de nombreuses priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques intégrés de grande qualité – plus précisément, des services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative.

Mesures principales :

- Afin d'appuyer les actions du gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19, fournir des avis juridiques aux ministères et organismes fédéraux concernant la santé et la sécurité publiques, la vaccination, l'approvisionnement, l'aide aux Canadiens dans le besoin, et les efforts de reprise économique nationaux et internationaux.
- Fournir des services de consultation juridique à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, à Services aux Autochtones Canada, et à d'autres ministères afin de faire progresser l'engagement continu du gouvernement de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones.
- Fournir des avis juridiques à Sécurité publique Canada et à d'autres organismes connexes afin d'appuyer les engagements renouvelés du gouvernement à l'égard du contrôle des armes à feu, notamment pour ce qui est de renforcer les mesures permettant de contrôler l'entrée d'armes à feu illégales au Canada, et d'accorder aux municipalités la capacité de restreindre davantage l'accès aux armes de poing ou d'interdire celles-ci.
- Fournir des services législatifs et de consultation juridique à Sécurité publique Canada et à d'autres organismes connexes afin de présenter des projets de loi et de faire des investissements pour lutter contre les inégalités systémiques dans le système de justice pénale.
- Dans le domaine du contentieux, fournir des avis et des orientations stratégiques pour l'élaboration et la mise en œuvre nationale de positions et de stratégies juridiques relatives aux affaires complexes et au nombre croissant d'actions collectives.

Support au système de justice

Le Ministère jouera un rôle essentiel en vue de promouvoir le respect des droits et d'assurer un cadre juridique et d'un système de justice équitables, pertinents et accessibles qui appuient d'autres moyens de réagir aux causes et aux conséquences de la commission d'infractions.

Mesures principales :

- Réformer le système de justice pénale afin de lutter contre la surreprésentation dans ce système des Autochtones, des personnes noires et des populations marginalisées, y compris les Canadiens qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale.
- Continuer à soutenir les démarches et à explorer les options pour lutter contre la négligence et la maltraitance des personnes âgées.
- Collaborer avec des partenaires gouvernementaux, des organisations autochtones, et d'autres groupes dans le cadre de diverses initiatives liées au mandat du Ministère, notamment en faisant progresser la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation[ii] et du projet de loi C-15[iii] (*Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*) s'il est adopté, et en participant à l'élaboration d'un plan d'action national afin de répondre aux Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées[iv].
- Élaborer des approches novatrices quant aux systèmes de justice autochtone, notamment en menant des négociations avec des partenaires autochtones en vue d'établir des accords sur l'administration de la justice et en travaillant en collaboration avec les organisations autochtones intéressées ainsi que les provinces et les territoires.
- Diriger la facette relative aux politiques en ce qui a trait à l'initiative de modernisation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*[v] dans le but de déposer d'autres projets de loi afin de veiller à ce que la *Loi* tienne compte des attentes modernes des Canadiens en matière de protection des renseignements personnels, tout en appuyant des initiatives horizontales et novatrices au sein du gouvernement.

Services internes

Le Ministère favorisera l'excellence juridique et opérationnelle dans une perspective stratégique visant son effectif, l'innovation et la collaboration, ainsi que des activités ouvertes, transparentes et responsables.

Mesures principales :

- Demeurer vigilant et prêt à s'adapter à l'évolution des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, tout en planifiant l'assouplissement futur des restrictions sur le lieu de travail.
- Continuer de favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire, sur les plans psychologique et physique, ainsi que respectueux, inclusif, et accessible, grâce à diverses initiatives, notamment au Plan d'action ministériel sur la santé mentale pour 2020-2023, au Plan d'équité en matière d'emploi, et au Plan d'accessibilité.

- Identifier et mettre en œuvre des stratégies et des pratiques efficaces, en collaboration avec divers intervenants, permettant d'améliorer l'inclusion et de lutter contre la discrimination dans le contexte de l'embauche, du maintien en poste ou des occasions d'avancement que les employés autochtones, les employés noirs et les employés racialisés peuvent subir.
- Promouvoir des approches et des stratégies numériques pour le partage d'information et la collaboration, tout en assurant la planification en matière de gestion de l'information et technologies de l'information, ainsi que la protection des données.
- Mettre en œuvre des stratégies pour atténuer les répercussions du système de paye Phénix sur les employés du Ministère.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus du ministère de la Justice Canada, consulter la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques » du présent rapport.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques

Cette section contient des renseignements détaillés sur les ressources et les résultats prévus du ministère de la Justice Canada pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Services juridiques

Description

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada fournit des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. Le Ministre veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. Il est également responsable de l'examen de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement pour en assurer la conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*[vi] (la *Charte*). De plus, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs généraux des ministères sur toutes les questions de droit, de la rédaction législative de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement et de diriger tous les litiges pour les ministères et organismes fédéraux liés aux sujets portant sur des matières de compétence fédérale.

Faits saillants de la planification

Le travail juridique devient de plus en plus complexe et multidimensionnel, et la pratique du droit est évolutive. De plus, les exigences en matière de services juridiques peuvent évoluer en fonction des priorités précises des ministères clients et des risques divers auxquels ces derniers font face dans la mise en œuvre de leurs priorités. En tant que fournisseur de services juridiques pour le gouvernement du Canada, le Ministère a adopté une approche axée sur le client afin d'améliorer ses partenariats stratégiques et d'assurer une prestation de services juridiques efficaces et viables sur le plan financier qui respectent les priorités du gouvernement et des clients. Il poursuivra sur cette voie en adoptant une approche collaborative améliorée qui consiste à aider les ministères clients à trouver des solutions qui profitent aux Canadiens.

Le Ministère continuera de protéger les droits des Canadiens et de veiller au respect de la *Charte*. En outre, il continuera de faire progresser une stratégie en matière de litiges du gouvernement du Canada qui est conforme aux Principes guidant le procureur général du Canada dans les litiges fondés sur la *Charte*[vii], aux Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones[viii], et à la Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones[ix].

1. Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité

En 2021-2022, le Ministère continuera de fournir des services juridiques de consultation, de contentieux et de rédaction législative de grande qualité à ses ministères et organismes clients.

Services de consultation juridique

Afin d'appuyer les efforts du gouvernement du Canada pour contrer la pandémie de COVID-19 et aider les Canadiens dans le besoin, le Ministère fournira des avis juridiques aux ministères et organismes fédéraux, notamment à ceux qui suivent :

- Santé Canada et Agence de santé publique du Canada, dans le cadre des initiatives suivantes :
    - l'opérationnalisation, la mise en œuvre et l'application de mesures existantes et nouvelles, y compris la prise et le renouvellement de décrets d'urgence, au besoin,
    - l'évaluation et l'approbation de médicaments, de vaccins et de matériel médical pour aider au dépistage, au traitement et/ou à réagir face à la COVID-19,
    - l'examen d'accords commerciaux liés à la COVID-19,
    - la normalisation des régimes temporaires créés par les arrêtés d'urgence pris en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*[x] ;
- Services publics et Approvisionnement Canada, en ce qui a trait à l'approvisionnement continu de biens, y compris l'équipement de protection personnelle, les respirateurs, les fournitures médicales et les vaccins ;
- Conseil national de recherches du Canada, pour l'établissement d'une installation de bioproduction de vaccins afin d'accroître la capacité de fabrication de vaccins au Canada ;
- Transports Canada, relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures pour freiner la propagation du virus (p. ex., mesures de biosécurité dans les aéroports, mesures dans le secteur maritime) et de mesures visant à aider le secteur du transport dans ses efforts de reprise (p. ex., aide au secteur aéronautique, promotion des véhicules à émission zéro) ;
- Emploi et Développement social Canada, en ce qui a trait à la fourniture de prestations et d'un soutien aux Canadiens durant la pandémie de COVID-19, y compris pour la modernisation du régime d'assurance-emploi du Canada, la création d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et remédier aux lacunes observées dans les systèmes sociaux (p. ex., l'itinérance chronique au Canada) ;
- Agence du revenu du Canada (ARC), en ce qui concerne ses responsabilités liées à l'administration de nombreux programmes de prestations sociales en vue de respecter le mandat d'aider les Canadiens durant la pandémie ;
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC), pour aider les communautés autochtones à surveiller la pandémie de COVID-19, à s'y préparer et à y faire face, ainsi qu'offrir du soutien face aux changements d'activités et aux mesures stratégiques liées à l'évolution de la COVID-19 ;
- De nombreux ministères et organismes fédéraux, en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de lois, et de mesures visant à appuyer la reprise économique à la suite de la pandémie et de ses impacts, notamment :

Le Ministère continuera d'appuyer les efforts visant à réagir aux répercussions de la pandémie de COVID-19, en fournissant des services de consultation juridique et de rédaction législative et réglementaire, tout en s'efforçant de continuer à livrer avec succès l'ensemble de ses engagements envers les Canadiens.

- des mesures nationales visant à créer des emplois et à renforcer la classe moyenne,
- les recours en matière d'immigration en vue d'objectifs à court et à long terme,
- des conseils en matière de droit commercial international afin de s'assurer que les mesures appropriées prises par le Canada et ses partenaires commerciaux demeurent conformes aux obligations internationales et respectent l'ordre international fondé sur des règles.

Afin d'appuyer l'engagement continue qu'a pris le gouvernement du Canada de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones, le Ministère continuera de fournir des services de consultation juridique à RCAANC et à SAC, en conformité avec les Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones[xi]. Il prendra notamment les mesures suivantes :

- Appuyer la négociation et la conclusion d'accords de coordination en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*[xii] ;
- Appuyer la négociation de traités modernes, d'accords et d'ententes constructives qui suivent une approche de reconnaissance des droits et favorisent la réconciliation et l'établissement d'une nouvelle relation financière avec les peuples autochtones ;
- Poursuivre la mise en œuvre du Principe de Jordan[xiii], qui constitue un engagement du gouvernement à veiller à ce que les enfants des Premières Nations aient accès aux services et au soutien dont ils ont besoin en matière de santé, de services sociaux et d'éducation là et quand ils en ont besoin ;
- Appuyer l'objectif d'éliminer les avis de longue durée concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves ;
- Continuer de travailler avec les Premières Nations en ce qui concerne des réformes législatives et politiques liées au processus de revendications particulières[xiv], y compris en examinant les options pouvant renforcer l'indépendance du processus.

En matière d'affaires autochtones, la prestation de services juridiques par le Ministère comprendra également le soutien à SAC et à Sécurité publique Canada (SPC) en ce qui a trait à l'élaboration conjointe d'un cadre législatif visant les services de police des Premières Nations en tant que services essentiels.

En outre, pour appuyer les engagements renouvelés du gouvernement en matière de contrôle des armes à feu, notamment pour ce qui est de renforcer les mesures permettant de contrôler l'entrée d'armes à feu illégales au Canada et d'accorder aux municipalités la capacité de restreindre davantage l'accès aux armes de poing ou d'interdire celles-ci, le Ministère fournira des avis juridiques à SPC, à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Le Ministère soutiendra également SPC et les ministères et organismes connexes dans la lutte contre les groupes haineux et la montée de l'extrémisme violent ayant des motivations idéologiques et des organisations terroristes, ainsi que dans les efforts visant à poursuivre les personnes soupçonnées de terrorisme dans toute la mesure permise par la loi.

À titre d'acteur essentiel des initiatives du gouvernement dans le domaine numérique, le ministère de la Justice Canada demeure engagé à appuyer la Stratégie en matière de services du gouvernement, laquelle vise à offrir des services faciles à utiliser, intégrés et accessibles sous forme numérique axés, en premier lieu, sur les besoins des Canadiens. Le Ministère continuera de fournir des conseils et un soutien à la ministre du Gouvernement numérique du Conseil du Trésor, ainsi qu'au bureau du dirigeant principal de l'information et au Service numérique canadien du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) dans le contexte de l'offre de services numériques améliorés.

Le Ministère fournira également des services de consultation juridique au SCT et à d'autres ministères clients en appui aux éléments suivants :

- des modifications proposées à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*[xv], afin d'atteindre les objectifs relatifs à l'équité en matière d'emploi, à la diversité et à l'inclusion ;
- des règlements visant à mettre en œuvre un nouveau régime proactif d'équité salariale ;
- la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*[xvi] et du programme d'accessibilité de la fonction publique.

Par l'entremise de son Secteur des services juridiques du bureau du Conseil privé, le Ministère demeure résolu à appuyer le greffier du Conseil privé et le bureau du Conseil privé, ainsi qu'à fournir une expertise-conseil juridique à une vaste gamme de ministères fédéraux sur des questions et des litiges mettant en cause des renseignements confidentiels du Cabinet.

Services de contentieux

Le Ministère peaufinera et adaptera davantage sa stratégie en matière de litiges et l'intégrera au processus d'élaboration de politiques publiques du gouvernement en veillant à ce qu'elle soit conforme à la *Charte*, à nos valeurs, à nos engagements, ainsi qu'aux directives et aux principes pertinents. Le ministère de la Justice Canada travaillera en collaboration avec les ministères clients afin d'établir des positions qui tiennent compte d'une approche pangouvernementale et qui comprennent, dans la mesure du possible, la résolution ou le règlement rapide des conflits, des occasions de circonscrire les litiges et le règlement de différends au moyen d'initiatives et de programmes du gouvernement ou d'une réforme des lois et des règlements. Il continuera d'appliquer une approche intergouvernementale stratégique en matière de litiges pouvant toucher plusieurs ministères, groupes autochtones, provinces, territoires, industries, et autres intervenants.

Le Ministère continuera de soutenir le Comité d'action sur l'administration des tribunaux en réponse à la COVID-19 dans son rôle de promouvoir une approche nationale harmonieuse pour le rétablissement des activités des tribunaux canadiens qui priorise la santé et la sécurité des personnes impliquées dans le système de justice tout en respectant les valeurs fondamentales de celui-ci.

Le Ministère appuiera également la modernisation de notre travail effectué auprès des tribunaux en mettant en œuvre des procédures et des technologies qui permettent la tenue d'audiences à distance et le transfert électronique de documents.

Afin de soutenir RCAANC et SAC, le Ministère continuera de travailler au règlement de revendications liées à des expériences que des Autochtones ont vécues au cours de leur enfance, y compris à plusieurs actions collectives.

En offrant du soutien au niveau juridique, le Ministère continuera à aider l'ARC dans ses efforts soutenus visant à réprimer l'évasion fiscale et à lutter contre l'évitement fiscal afin d'assurer l'équité et l'intégrité du système fiscal.

Dans le but de s'assurer que le Canada conserve la souplesse appropriée pour adopter les mesures nécessaires afin de gérer les intérêts de tous les Canadiens, le Ministère continuera de fournir des services juridiques de grande qualité pour défendre les intérêts du Canada dans le contexte de litiges en matière de commerce international.

Services législatifs

Le Ministère continuera de fournir des services de rédaction législative et réglementaire de grande qualité aux ministères et aux organismes fédéraux. Plus particulièrement, il va :

- Fournir des services législatifs et de consultation juridique à SPC, à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, à la GRC et au Service correctionnel du Canada afin de présenter des lois et de faire des investissements pour lutter contre les inégalités systémiques dans le système de justice pénale, de la détermination de la peine et les dossiers criminels à la réadaptation et la déjudiciarisation ;
- Procéder à un examen des lois afin de trouver des moyens de résoudre la question des discours haineux et du harcèlement en ligne, en plus d'aider Patrimoine canadien et d'autres ministères à concevoir des mesures complémentaires pour répondre aux préoccupations à ce sujet ;
- Aider SAC à élaborer des lois en matière de santé fondées sur les distinctions et destinées aux Autochtones ;
- Participer au groupe de travail interministériel sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*[xvii] ;
- Appuyer le SCT dans l'examen de la *Loi sur l'accès à l'information*[xviii], soit un examen prévu par la loi ;
- Continuer à contribuer au programme de réforme réglementaire ciblé (budget de 2019), axé sur le soutien à l'innovation et à l'investissement en entreprise. L'objectif est de rendre le système réglementaire canadien plus souple, transparent et plus apte à répondre aux besoins des entreprises à travers le pays afin qu'elles puissent explorer de nouvelles possibilités et exploiter de nouveaux débouchés, ce qui entraînera des avantages pour tous les Canadiens. Les contributions du Ministère consisteront notamment à travailler avec les ministères clients sur les projets suivants :
    - faire progresser la modernisation des règlements liés à l'agroalimentaire, à l'aquaculture, à la santé et aux sciences biologiques, au transport et à l'infrastructure,
    - veiller à une seconde ronde d'initiatives réglementaires dans les domaines suivants :
        - améliorer l'innovation et la compétitivité en matière de technologie propre et l'adoption d'une telle technologie,

- faire progresser la numérisation d'outils et de processus et appuyer la neutralité de la technologie dans l'espace réglementaire,
- améliorer l'intégration des normes internationales, tout en veillant au respect des normes rigoureuses du Canada en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

L'Analyse comparative entre les sexes plus[xix] (ACS+) est une approche analytique utilisée pour évaluer l'incidence que peuvent avoir les politiques, les programmes, les services et les autres initiatives sur des groupes de femmes, d'hommes et de personnes ayant des identités diverses. L'approche ACS+ prend en considération des facteurs identitaires qui vont au-delà des différences biologiques (le sexe) et socioculturelles (le genre). Elle comprend également l'examen de multiples facteurs identitaires croisés (tels que l'âge, l'orientation sexuelle, les capacités mentales ou physiques, l'éducation, la langue, l'emplacement géographique, la religion, l'ethnicité, la culture, le statut d'immigration et le statut socio-économique).

Conformément à la politique ministérielle sur l'ACS+[xx], les principes directeurs de l'ACS+ continueront de s'appliquer de manière générale dans tous les domaines de travail du ministère de la Justice Canada, notamment dans la prestation de services juridiques aux ministères clients et de conseils au Cabinet. Cela permettra de veiller à ce que les politiques et les programmes du Ministère soient inclusifs et à ce qu'ils répondent aux besoins de divers groupes de Canadiens. L'application de l'approche ACS+ aux processus de prise de décision aide à cerner et à franchir les obstacles afin d'améliorer l'accès à la justice.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

En tant que signataire du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies et de ses 17 Objectifs de développement durable[xxi] (ODD), le gouvernement du Canada s'est engagé à respecter la vision globale « Ne laisser personne de côté ». Le ministère de la Justice Canada mène les efforts du Canada en vue d'atteindre l'ODD 16. Cet objectif promeut des sociétés pacifiques, justes et inclusives offrant un accès à la justice à tous, au niveau national ainsi qu'international, et des sociétés qui mettent en place des institutions efficaces, responsables et inclusifs à tous les niveaux.

Pour favoriser une collaboration efficace, le Ministère se fera le champion de l'accès à la justice, et il fera progresser ce thème, ainsi que d'autres thèmes liés à l'ODD 16, auprès de ses principaux partenaires et intervenants, y compris dans les contextes fédéral, provinciaux, territoriaux et international. Il appuiera également l'avancement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris l'ODD 5 (égalité de genres), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 10 (réduction des inégalités) et l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Voici des initiatives du Ministère qui contribueront à l'avancement des ODD :

- Collaborer avec l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement[xxii] dans le cadre de son examen systémique de la relation entre les tribunaux, le Service canadien du renseignement de sécurité et le ministère de la Justice Canada (ODD 16, cible 16.6)
- Appuyer les efforts du Service d'entraide internationale[xxiii], qui agit comme l'autorité centrale du Canada en matière d'extradition et d'entraide juridique (ODD 16, cibles 16.4 et 16.5)
- Appuyer le Régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes[xxiv] (ODD 16, cibles 16.4 et 16.5)
- Fournir des conseils stratégiques à l'Organisation de coopération et de développement économiques[xxv] (OCDE) sur l'avancement d'un programme d'accessibilité à la justice centré sur les gens, en tant que membre du groupe consultatif de l'OCDE sur la question (ODD 16)
- Participer aux négociations et aux forums internationaux multilatéraux (p. ex., G7, Secrétariat du Commonwealth, Organisation des États américains, Groupe d'action financière) visant à améliorer le cadre juridique international pour l'application de la loi et pour la coopération en matière de poursuite dans les cas de crimes transnationaux graves (ODD 16, cibles 16.4 et 16.5)
- Établir les obligations imposées par le Ministère aux mandataires du Ministre en ce qui a trait au respect du cadre juridique canadien de lutte contre la corruption au Canada et à l'étranger (ODD 16, cible 16.5)
- Fournir des experts du ministère de la Justice Canada à titre de ressources de formation, à l'appui des efforts de renforcement des capacités des organisations et des organismes internationaux (ODD 16, cible 16.11a)
- Contribuer aux réformes de l'Organisation mondiale du commerce[xxvi] et au niveau des Nations Unies en matière de règlement des différends entre investisseurs et États[xxvii] afin d'assurer des mécanismes de règlement de différends internationaux inclusifs et une meilleure représentation des sexes, tel qu'en adoptant des mesures assurant la diversité des sexes parmi les conférenciers et les arbitres (ODD 5, 16)

Expérimentation[1]

Le ministère de la Justice Canada cherchera des moyens d'améliorer la prestation des services juridiques en envisageant l'adoption de nouvelles technologies novatrices. De plus, il continuera d'améliorer la conception et la prestation des programmes. Par exemple, il continuera de mettre à l'essai et d'adopter de nouveaux outils électroniques pour soutenir la gestion des litiges et l'échange de documents. Ces initiatives ont pour but d'améliorer la prestation des services et d'adopter des solutions fondées sur des éléments probants pour servir les intérêts du public.

Le ministère de la Justice Canada utilise actuellement un Sondage sur la satisfaction des clients (SSC) afin d'évaluer la satisfaction des clients relativement aux services juridiques offerts aux ministères et organismes gouvernementaux. Le SSC emploi des méthodes d'échantillonnage traditionnelles pour obtenir une rétroaction. Les différents ministères clients font l'objet du sondage sur une base individuelle et cyclique. Il faut normalement deux ans pour compléter un

[1] Le mot « expérimentation » est défini dans la section « Annexe : définitions » du présent rapport.

cycle du sondage. En 2020, le Ministère a entrepris l'essai d'une plateforme différente pour recueillir de l'information sur la satisfaction des clients, et ce par l'entremise du Sondage instantané sur la satisfaction des clients (SISC). Cette plateforme, ainsi que la façon dont le Ministère l'utilise, pourrait constituer une approche plus efficace pour la collecte de données. Elle pourrait théoriquement offrir une souplesse accrue pour adapter les processus ou les pratiques et ainsi veiller davantage à ce que le Ministère fournisse des services juridiques de grande qualité axés sur le client. Le SISC fait suite à la réalisation des principaux jalons de chaque dossier, en complément au SSC officiel. Un projet pilote est en cours, effectuée de manière parallèle au SSC afin que le Ministère obtienne suffisamment de données pour évaluer la viabilité de la plateforme SISC. L'expérience se poursuivra en 2021-2022, ce qui permettra d'effectuer une analyse comparative des plateformes de sondage afin de déterminer la meilleure voie à suivre à l'avenir.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont accéléré les initiatives visant à moderniser notre façon de travailler. Le ministère de la Justice Canada continuera de faire progresser l'échange sécurisé de documents avec les ministères clients et d'autres parties (y compris les tribunaux) à l'aide d'une plateforme électronique. Par exemple, le projet pilote de plateforme d'échange numérique a été lancé dans la région de Toronto en 2020 et devrait se poursuivre jusqu'en 2022-2023. Au stade actuel, la Division du droit de l'immigration de l'Ontario et six cabinets d'avocats participants peuvent se signifier des documents entre eux et déposer des documents à la cour par l'entremise d'un portail numérique. Cette initiative vise à faciliter l'échange de documents par voies électroniques sans avoir à utiliser les services de signification des tribunaux ou de tiers.

En outre, le Ministère travaille à la modernisation de notre façon de collaborer avec le système judiciaire en mettant en œuvre des procédures et des technologies qui permettent la tenue d'audiences à distance, au cours desquelles les avocats peuvent comparaître par vidéo ou par téléphone (p. ex., conférences de gestion de cas, audiences portant principalement sur des questions de procédure, requêtes non contestées). À la suite de cette expérience, le Ministère souhaite mettre à jour les orientations existantes ou en établir de nouvelles relativement aux plateformes d'échange de documents et à la conduite des litiges numériques, y compris des audiences à distance.

Principaux risques

Cultiver et maintenir des relations productives avec les ministères clients permet au Ministère d'atteindre les résultats attendus. Tout comme les pratiques juridiques, les priorités des clients et les demandes pour des services juridiques évoluent, et il peut y avoir des risques au niveau de certaines relations. Pour atténuer ces risques, le Ministère continuera de collaborer avec les ministères clients, notamment en participant à des processus de planification conjoints afin de répondre aux priorités du gouvernement et des clients, particulièrement durant la pandémie de COVID-19. Il travaillera avec les ministères clients afin d'établir l'ordre de priorité des initiatives et de gérer la demande. Dans le contexte des services de contentieux et compte tenu de la récente évaluation de ces services, le Ministère continuera de faire progresser sa priorité de renforcer les partenariats stratégiques avec ses clients.

Résultats prévus pour les services juridiques

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020
Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité	La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques	8,0 ou plus	Mars 2022	Consultation : 8,8 Contentieux : 8,5 Rédaction législative : 8,6 Rédaction réglementaire : 7,9[2]	Consultation : 8,6 Contentieux : 8,4 Rédaction législative : 8,6 Rédaction réglementaire : 8,0[3]	Consultation : 8,5 Contentieux : 8,4 Rédaction législative : 8,6 Rédaction réglementaire : 8,4[4]
	La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement	8,0 ou plus	Mars 2022	Réactivité/ Accessibilité : 8,9 Utilité : 8,6 Respect des échéances : 8,5[5]	Réactivité/ Accessibilité : 8,8 Utilité : 8,5 Respect des échéances : 8,3[6]	Réactivité/ Accessibilité : 8,7 Utilité : 8,4 Respect des échéances : 8,2[7]
	Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés)	75 % ou plus	Mars 2022	79 %	80 %	85 %

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue de s'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et disponibles.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[xxviii].

[2] Les résultats présentés pour 2017-2018 et 2018-2019 reflètent la rétroaction intérimaire cumulative recueillie pendant le cycle III du Sondage sur la satisfaction des clients des services juridiques du ministère de la Justice Canada (SSC) (https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2012/sur/index.html).
[3] Voir la note 2.
[4] Le cycle III du SSC s'est terminé en 2019-2020 et le rapport sur les Résultats du sondage – Cycle III (2016-2019) du SSC a été publié en janvier 2021 (https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2019/sur/index.html).
[5] Voir la note 2.
[6] Voir la note 2.
[7] Voir la note 4.

Ressources financières budgétaires prévues pour les services juridiques

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
218 606 709	218 606 709	219 082 931	218 460 309

Remarque : Les ressources financières liées aux dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. Celles-ci excluent le financement annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020[xxix] et tout financement à recevoir dans le cadre du budget de 2021.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[xxx].

Ressources humaines prévues pour les services juridiques

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
3 370	3 370	3 370

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[xxxi].

Support au système de justice

Description

Le ministère de la Justice Canada joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre une vaste gamme d'intervenants, dont le Parlement, le pouvoir judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, un large éventail d'organisations et d'intervenants non gouvernementaux et, en fin de compte, tous les Canadiens.

Faits saillants de la planification

Le ministère de la Justice Canada élabore et coordonne l'ensemble des réformes législatives, des options stratégiques et des initiatives fédérales en matière de justice. Il met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique, notamment dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la détermination de la peine, la procédure pénale, la justice pénale pour les adolescents et la justice pour les victimes d'actes criminels), le droit de la famille et des enfants (y compris le mariage et le divorce), l'accès au système de justice, le bijuridisme[8], les droits de la personne, la protection des renseignements personnels, l'accès à l'information, les langues officielles et la justice autochtone.

Le Ministère soutient le système de justice en vue d'atteindre les trois principaux résultats suivants pour les Canadiens :

1. Les lois et les politiques respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits ainsi qu'un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.
2. Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions.
3. Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

À mesure que le Ministère s'efforce d'obtenir ces résultats, il doit demeurer prêt à composer avec la rapidité avec laquelle les nouveaux enjeux stratégiques surviennent ou évoluent. Qui plus est, la nature variée des enjeux en matière de justice et le fait que le système de justice canadien ait plusieurs niveaux exigent la participation et la collaboration de nombreux partenaires et intervenants.

Dans le cadre de cet engagement et afin d'appuyer les activités en cours relativement à la stratégie canadienne de lutte contre le racisme, le Ministère entreprend, entre autres choses, un examen de ses processus stratégiques et de ses programmes afin d'y déceler du racisme et d'y remédier.

[8] Le bijuridisme désigne la coexistence de deux traditions juridiques au sein d'un même État. Puisque la common law et le droit civil y coexistent, dans les deux langues officielles, on dit du Canada qu'il est un pays bijuridique.

1. Résultat ministériel : Les lois et politiques respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits ainsi qu'un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada

Le Ministère maintient son engagement à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ; les gouvernements, les organisations et les collectivités autochtones ; les autres pays ; les organisations nationales et internationales ; ainsi que des intervenants de plus en plus diversifiés. Il axera ses efforts sur la détermination des enjeux émergents et l'élaboration de diverses options (notamment des mesures stratégiques, législatives et opérationnelles) ainsi que sur la mise en œuvre de mesures de réforme afin d'améliorer les systèmes de justice pénale, de justice pour les adolescents et de justice familiale, de même que pour promouvoir la confiance du public.

Afin de renforcer la confiance de la population canadienne envers les juges de nomination fédérale, le Ministère appuiera le ministre de la Justice et l'aidera à présenter un projet de loi visant à réformer le système canadien de gouvernance judiciaire et le processus disciplinaire de la magistrature. En tant que responsable de cette initiative, il veillera à tous les éléments de l'élaboration des politiques et offrira un soutien parlementaire. En collaboration avec le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale et le Conseil canadien de la magistrature, qui en dirigera plus tard la mise en œuvre, le Ministère prévoira des mesures pour renforcer les accords de gouvernance et l'indépendance du Conseil. Le Ministère poursuivra également le travail visant à ce que la magistrature fédérale reflète la diversité du Canada, et à améliorer les méthodes permettant de suivre les progrès réalisés.

Le Ministère se fondera sur son examen du système de justice pénale pour assurer la sécurité des Canadiens et il continuera de prendre des mesures pour remédier les inégalités systémiques et la surreprésentation de certaines populations dans le système de justice pénale.

Les politiques en matière de détermination de la peine qui prévoient un pouvoir discrétionnaire limité des juges en raison du recours accru aux peines minimales obligatoires et des restrictions imposées à l'égard des ordonnances de

Les Canadiens noirs sont plus susceptibles d'être admis dans un établissement de détention fédéral pour avoir commis une infraction passible d'une peine minimale obligatoire. En 2016-2017, alors que les Canadiens noirs représentaient environ seulement 3,5 % de la population canadienne[†], les détenus noirs représentaient 7,2 % de l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale[††].

La proportion de délinquants autochtones admis en détention pour avoir commis une infraction passible d'une peine minimale obligatoire a augmenté au cours des dix dernières années. En 2016-2017, même s'ils ne représentaient qu'environ 5 % de la population générale du Canada, les Autochtones comptaient pour 18 % des délinquants admis dans un établissement de détention fédéral pour avoir commis une infraction passible d'une peine minimale obligatoire (à l'exception des infractions pour conduite avec les facultés affaiblies). En 2020, les Autochtones[‡] représentaient plus de 30 % des délinquants sous responsabilité fédérale en détention. En outre, les femmes autochtones représentaient 42 % des femmes incarcérées sous responsabilité fédérale.

[†] Statistique Canada, Statistiques sur la population et la démographie (https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets-debut/population_et_demographie).
[††] Sécurité publique Canada, 2018 Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/ccrso-2018/index-fr.aspx%23sectionc).
[‡] Bureau de l'enquêteur correctionnel, Les Autochtones sous garde fédérale dépassent les 30 % - Énoncé des enjeux et défi de l'enquêteur correctionnel (https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/comm/press/press20200121-fra.aspx).

sursis[9] ont eu une incidence négative sur le système de justice pénale et sur la confiance du public envers le système. De plus, de telles politiques de détermination de la peine ont touché de manière disproportionnée les Autochtones, les personnes noires et les délinquants souffrant de problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Il y a eu de nombreux appels continus à la réforme, notamment de la part du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, de la Commission de vérité et réconciliation et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Afin d'aborder la question, le Ministère poursuivra des mesures de réforme du droit pénal visant à lutter contre les répercussions négatives qu'a entraînées la réduction générale du pouvoir discrétionnaire des juges dans la détermination de la peine, tout en assurant la sécurité du public et la responsabilisation des délinquants de manière à tenir compte de la gravité de l'infraction et du niveau de responsabilité du délinquant.

Bénéficiant d'un soutien de la part de RCAANC, le Ministère a dirigé l'élaboration du projet de loi C-15[xxxii] (*Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*) en collaboration avec les peuples autochtones. Ce projet de loi a été déposé en décembre 2020. S'il est adopté par le Parlement, il établira un cadre durable pour la réconciliation à travers la mise en œuvre fédérale de la Déclaration des Nations Unies[xxxiii]. Le Ministère travaillera avec d'autres pour appuyer la mise en œuvre de la législation relative à la Déclaration au sein du gouvernement fédéral, en collaboration et en consultation avec les peuples autochtones.

De plus, le Ministère continuera d'appuyer la sous-ministre de la Justice dans son rôle de membre du Comité des sous-ministres sur la réconciliation avec les Autochtones. Entre autres choses, il fournira des conseils et un soutien intégrés et horizontaux dans le cadre de l'examen pangouvernemental des lois, des politiques et des programmes afin d'assurer leur conformité avec la Déclaration des Nations Unies et l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982[xxxiv].

Le Ministère contribuera au renouvellement de la relation avec les peuples autochtones en continuant de collaborer avec les partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones nationales et d'autres intervenants afin d'accélérer la progression de diverses initiatives liées au mandat du Ministère. Il fera notamment progresser la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation[xxxv] (appels à l'action de la CVR) et répondra aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées[xxxvi] (appels à la justice de l'ENFFADA).

Par ailleurs, le Ministère continuera d'appuyer les efforts visant à lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe. Plus particulièrement, il aidera RCAANC à élaborer, livrer, puis mettre en œuvre un plan d'action national[xxxvii] adapté et évolutif afin d'enrayer les causes systémiques de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones ainsi que des membres des communautés LGBTQ2+[10] (en réponse aux appels à la justice de l'ENFFADA[xxxviii]). Conformément aux engagements présentés dans le discours du Trône, le Ministère appuiera également Femmes et Égalité des genres Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un

[9] Les ordonnances de sursis sont parfois appelées des « détentions à domicile ».
[10] LGBTQ2 est l'acronyme utilisé par le gouvernement du Canada pour désigner la communauté canadienne et correspond à « lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer et bispirituel ». Le « plus » (+) indique l'inclusion d'autres identités telles que les personnes en questionnement, intersexes ou asexuelles.

plan d'action national en vertu de la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe[xxxix]. Ce plan d'action permettra de veiller à ce que toute personne victime de violence fondée sur le sexe dispose d'un accès fiable et rapide à des mesures de protection et à des services. Le Ministère contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un pilier de la justice pour chacun des plans nationaux mentionnés précédemment. Ce travail de même que le travail plus général du Ministère en ce qui a trait à la réforme du droit pénal et aux questions relatives aux victimes seront orientés par une série de séances communautaires de dialogue avec des intervenants, que mèneront des Autochtones.

Le Ministère continuera d'appuyer la mise en œuvre complète des mesures de réforme du système de justice pénale adoptées par l'entremise de la *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*[xl] (ancien projet de loi C-75). Se fondant sur ces mesures de réforme, le Ministère appuiera davantage les efforts du gouvernement pour assurer un système canadien de justice pénale efficace et accessible. Ces objectifs demeurent essentiels, particulièrement dans le contexte où le Canada affronte les mêmes défis que toutes les institutions sociales, ce que fait aussi le système de justice, en cette pandémie mondiale de COVID-19. Les efforts entrepris seront axés sur la détermination de moyens d'améliorer la procédure criminelle afin d'assurer un accès équitable et rapide au système de justice pour toutes les personnes touchées – les accusés, les victimes, les témoins, et les responsables de l'administration de la justice.

Le système de justice pénale joue un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité publique et la protection des Canadiens vulnérables. Le Ministère continuera d'appuyer et d'explorer des options visant à améliorer les interventions du système de justice pénale dans les cas de négligence ou de maltraitance de personnes âgées. Il examinera et mettra en œuvre des mesures législatives, stratégiques et liées aux programmes, au besoin, pour combler les lacunes dans les interventions qui sont menées actuellement. Vu les domaines de compétence partagés, le Ministère travaillera en étroite collaboration avec les provinces et les territoires.

L'un des principaux mandats du ministre de la Justice comprend l'établissement d'une commission indépendante d'examen des affaires pénales afin de faciliter l'évaluation des demandes soumises par des personnes qui pourraient avoir été condamnées à tort. Le Ministère dirige l'élaboration d'une proposition visant à créer une commission d'examen des condamnations criminelles, laquelle agira indépendamment du ministre de la Justice et des intérêts des services de police et des services des poursuites ayant participé au procès initial. Cette initiative comprendra la création d'un secrétariat qui sera responsable de faire appel à un consultant externe, de consultations avec des intervenants nationaux et internationaux, de recommandations sur la structure et le cadre que la commission devrait adopter, ainsi que de la réforme législative visant à créer la commission.

Le Ministère a dirigé l'élaboration du projet de loi C-13[xli] (*Loi modifiant le Code criminel (paris sur des épreuves sportives)*), qui a été déposé à la Chambre des communes par le ministre de la Justice en novembre 2020. Ce projet de loi vise à décriminaliser les paris sur un seul événement sportif en modifiant l'alinéa 207(4)(b) du *Code criminel*. Les modifications proposées permettraient aux provinces et territoires d'offrir des produits liés aux jeux et aux paris sur un

seul événement sportif par le biais de systèmes de loterie réglementés. Le Ministère appuiera également le Ministre dans ses discussions avec ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les nations, les communautés et les organismes autochtones quant au rôle des communautés autochtones dans la réglementation de l'industrie du jeu.

Dans le contexte du système de justice familiale du Canada, le Ministère continuera de faire progresser la mise en œuvre complète des mesures de réforme des lois fédérales en matière familiale par l'entremise de la *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*[xlii] (ancien projet de loi C-78). Ces mesures de réforme visent à promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant, à lutter contre la violence familiale, à réduire la pauvreté infantile et à rendre le système de justice familiale du Canada plus accessible et efficace. Le Ministère prépare actuellement une vaste gamme de documents d'éducation et d'information juridiques afin d'aider les Canadiens à comprendre les modifications apportées aux lois, ainsi qu'une série de ressources de formation professionnelle pour assurer une mise en œuvre efficace.

En outre, le Ministère dirige un projet avec des partenaires du gouvernement fédéral et des experts du domaine afin d'aider les conseillers juridiques en matière familiale à soutenir les clients qui subissent de la violence familiale. Ce projet comprend la production d'un outil bilingue à l'intention des conseillers, lequel est fondé sur des données probantes et sur les utilisateurs. Cet outil fournit des conseils pratiques sur la façon de déceler la violence familiale et d'intervenir d'une manière sûre pour les clients.

Se fondant sur les consultations publiques et les engagements pris avec les gouvernements et des organisations autochtones jusqu'en 2020-2021, le Ministère continuera de diriger la facette liée aux politiques en ce qui a trait à l'initiative de modernisation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*[xliii] dans le but de déposer d'autres projets de loi. La mise à jour de cette loi permettra de tenir compte des attentes modernes des Canadiens en matière de protection des renseignements personnels et viendra appuyer les initiatives horizontales et novatrices du gouvernement, dont plusieurs initiatives numériques.

Le Ministère continuera ses travaux en tant que responsable des politiques afin de respecter son engagement d'adopter toutes les recommandations formulées par l'honorable Anne McLellan dans son examen des rôles de ministre de la Justice et de procureur général du Canada[xliv].

Résultats prévus pour le support au système de justice

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020
Les lois et les politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada	La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit	Premier 10 %	Mars 2022	8,0 % (9e/113)[11]	7,1 % (9e/126)[12]	7,0 % (9e/128)[13]
	Pourcentage des Canadiens qui perçoivent le système de justice pénale comme étant a) juste et b) accessible	À déterminer[14]	À déterminer	S/O Nouvel indicateur	57 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est juste 62 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est accessible[15]	S/O[16]
	Nombre de contestations constitution-nelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada[17]	À déterminer[18]	À déterminer	S/O Nouvel indicateur	Cours d'appel provinciales/ territoriales : 56 Appels à la Cour suprême du Canada : 5	Cours d'appel provinciales/ territoriales : 32 Cour d'appel fédérale : 3 Appels à la Cour suprême du Canada : 10

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue de s'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et disponibles.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[xlv].

[11] World Justice Project, Rule of Law Index 2017-2018 (https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2018-June-Online-Edition_0.pdf) (*lien n'est disponible qu'en anglais*).
[12] World Justice Project, Rule of Law Index 2019 (https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2019-Single%20Page%20View-Reduced_0.pdf) (*lien n'est disponible qu'en anglais*).
[13] World Justice Project, Rule of Law Index 2020 (https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2020-Online_0.pdf) (*lien n'est disponibles qu'en anglais*).
[14] Examen en cours pour l'établissement de la cible.
[15] Sondage national sur la justice de 2018, Rapport final (https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/justice_canada/2019/061-18-f/rapport.pdf).
[16] Le sondage national sur la justice n'a pas été réalisé en 2019 en raison de la période électorale. En raison des impacts de la pandémie de COVID-19, le prochain sondage national sur la justice est prévu pour 2021.
[17] Indicateur de résultat ministériel en cours d'examen.
[18] La mesure ne prête pas bien à l'établissement d'une cible. L'indicateur est mieux adapté pour suivre les tendances.

2. Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions

Afin de soutenir les travaux stratégiques continus visant à concevoir et à mettre en œuvre d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions, le Ministère continuera de concentrer ses efforts sur l'utilisation du système de justice pénale pour assurer la sécurité de la population, sans effet discriminatoire ou contre-productif, notamment en éliminant les inégalités systémiques à toutes les étapes du système de justice pénale. De concert avec Sécurité publique Canada, le Ministère continuera de codiriger l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pancanadiens pour remédier à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Ces travaux, qui s'inscrivent dans le cadre d'efforts collaboratifs, sont éclairés par les activités des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux.

De plus, le Ministère continuera de fournir un financement à l'appui de la prestation de programmes et de services par les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales au moyen du Programme de financement des services de justice pour les jeunes[xlvi], du Fonds du système de justice pour les jeunes[xlvii], du Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation[xlviii], du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie[xlix] et du Programme de justice autochtone[l].

Plus particulièrement, dans le cadre du Programme de justice autochtone[li], le Ministère continuera d'offrir un soutien financier aux programmes de justice communautaire autochtone qui offrent des solutions de rechange aux processus conventionnels au moyen de pratiques de justice réparatrice adaptée à la culture, lorsque les circonstances s'y prêtent. Ces programmes sont dirigés et conçus par la collectivité afin de tenir compte de la culture, des valeurs et des besoins particuliers en matière de justice des collectivités dans lesquelles ils sont offerts. Cette initiative s'inscrit dans l'engagement du gouvernement à renouveler sa relation avec les peuples autochtones ainsi qu'à remédier à leur surreprésentation dans le système de justice pénale.

En étroite collaboration avec les provinces et les territoires, le Ministère continuera d'étudier les possibilités législatives, programmatiques et stratégiques de promouvoir le recours à la justice réparatrice dans le système de justice pénale. Ce travail vise à accroître le recours à la justice réparatrice tout en tenant les délinquants responsables de leurs actes, en répondant aux besoins des victimes en matière de justice et en faisant participer la collectivité, le cas échéant, afin de soutenir les victimes et les délinquants et de prévenir d'autres crimes. Le Ministère appuie également les initiatives du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice réparatrice.

Le financement offert au titre du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie[lii] permet de réduire les crimes commis en lien à une pharmacodépendance en encourageant et en favorisant le recours à des solutions de rechange à l'incarcération pour les délinquants non violents qui répondent à des critères précis. Le programme offre un traitement surveillé par le tribunal et des services de soutien communautaire aux délinquants non violents admissibles dont les crimes découlent de leurs problèmes de toxicomanie.

Le Ministère continuera d'assurer un système de justice pour les adolescents plus équitable et efficace en utilisant et en renforçant les partenariats avec d'autres ministères fédéraux pour la mise en œuvre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*[liii] (LSJPA), notamment en offrant de la formation aux employés du gouvernement fédéral dont le travail pourrait être touché par la LSJPA, en encadrant et en assurant la prestation d'avis juridiques sur la LSJPA au sein du gouvernement fédéral et en apportant du soutien lié à son interprétation.

Résultats prévus pour le support au système de justice

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020
Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions	Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts[19]	Maintenir le niveau de référence à 448 ou plus	Mars 2022	S/O Nouvel indicateur	448 programmes de justice réparatrice[20]	448 programmes de justice réparatrice[21]
	Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts[22]	À déterminer	À déterminer	S/O	S/O	S/O
	Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement	Peines d'emprison-nement : 35 % ou moins	Mars 2025	46 % des adultes ont reçu une peine d'emprison-nement[23]	46 % des adultes ont reçu une peine d'emprison-nement[24]	S/O[25]
	Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé	90 % ou plus	Mars 2022	S/O Nouvel indicateur	88 %	S/O[26]
	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées	85 % ou plus	Mars 2022	87 %[27]	88 %[28]	S/O[29]
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation	100 %	Mars 2022	100 %	100 %	100 %

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue de s'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et disponibles.

[19] Indicateur de résultat ministériel en cours d'examen.
[20] Le répertoire de la justice réparatrice (https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jr-rj/rch-sch.aspx) ne fournit des informations que sur le nombre de programmes de justice réparatrice disponibles qui ont été auto-déclarés. Veuillez noter que les programmes déclarés dans le Répertoire n'ont pas tous reçu du financement du ministère de la Justice Canada.
[21] Voir la note 20.
[22] Indicateur de résultat ministériel en cours d'examen en raison de difficultés liées à la disponibilité des données.
[23] En 2017-2018, 46 % des adultes reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine d'emprisonnement (Statistique Canada, Tableau 35-10-0031-01 Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère, https://doi.org/10.25318/3510003101-fra).
[24] En 2018-2019, 46 % des adultes reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine d'emprisonnement (Statistique Canada, Tableau 35-10-0031-01 Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère, https://doi.org/10.25318/3510003101-fra).
[25] Les données les plus récentes publiées par Statistique Canada datent de 2018-2019.
[26] Le résultat le plus récent étant disponible est celui de 2018-2019. Le résultat pour 2019-2020 devrait être disponible en 2021-2022. Indicateur de résultat ministériel en cours d'examen.
[27] En 2017-2018, 13 % des adolescents reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine de placement sous garde, tandis que 87 % ont reçu une peine ne comportant pas de placement sous garde (Statistique Canada, Tableau 35-10-0042-01 Tribunaux de la jeunesse, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère, https://doi.org/10.25318/3510004201-fra).
[28] En 2018-2019, 12 % des adolescents reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine de placement sous garde, tandis que 88 % ont reçu une peine ne comportant pas de placement sous garde (Statistique Canada, Tableau 35-10-0042-01 Tribunaux de la jeunesse, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère, https://doi.org/10.25318/3510004201-fra).
[29] Les données les plus récentes publiées par Statistique Canada datent de 2018-2019.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[liv].

3. Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés permettant un système de justice équitable, opportun et accessible

Grâce au Programme d'aide juridique[lv], au Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones[lvi] et aux Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires[lvii], le Ministère continuera de verser des fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour la prestation de services d'aide juridique aux personnes défavorisées sur le plan économique, pour les programmes publics de vulgarisation et d'information juridiques et pour les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Ces derniers permettent de faire en sorte que les Autochtones en contact avec le système de justice pénale obtiennent des services de représentation et de traitement justes, équitables et adaptés à leur culture.

Dans le contexte de l'engagement de financement de cinq ans du gouvernement visant à contrer le harcèlement sexuel en milieu de travail, le Ministère continuera d'appuyer les efforts au moyen de différentes initiatives liées à son mandat, notamment :

- le financement dans le cadre du Programme d'aide juridique[lviii] pour la prestation d'avis juridiques aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail ;
- le financement dans le cadre du Programme juridique de partenariats et d'innovation[lix] pour un programme de sensibilisation pancanadien visant à mieux renseigner les travailleurs, en particulier les plus vulnérables, au sujet de leurs droits et de leurs options juridiques ;
- la conception et la diffusion de campagnes de sensibilisation de vulgarisation et d'information juridiques pour mieux informer les travailleurs au sein de secteurs de travail précis au sujet de leurs droits et de la façon d'obtenir de l'aide ;
- l'élaboration, l'amélioration et l'augmentation des services, en mettant l'accent sur les modèles de collaboration pour veiller à ce que le système de justice soit lié aux secteurs sociaux et de la santé, en vue d'offrir un soutien coordonné et holistique aux employés, aux employeurs, aux communautés et à la population pour contrer le harcèlement sexuel en milieu de travail.

Dans le cadre de son objectif d'éliminer la violence et le harcèlement fondés sur le sexe, le gouvernement du Canada s'est engagé à consacrer 50 millions de dollars sur cinq ans à la lutte contre le harcèlement sexuel en milieu de travail (budget de 2018). Le Ministère reste déterminé à soutenir cet objectif.

Le Programme juridique de partenariats et d'innovation[lx] continuera d'offrir des activités de financement qui répondent efficacement aux conditions changeantes qui influent sur les politiques canadiennes en matière de justice. Par exemple, le programme appuiera des activités qui favorisent la revitalisation des lois et traditions juridiques autochtones, ce qui contribuera à la mise en œuvre de l'appel à l'action n° 50 de la CVR[lxi].

Le Ministère s'efforcera d'élaborer des approches innovantes pour les systèmes de justice autochtone, en se fondant sur les appels à l'action de la CVR[lxii] et aux appels à la justice de l'ENFFADA[lxiii]. Il compte notamment diriger les négociations préliminaires ou en cours sur les accords d'administration de la justice avec les partenaires autochtones et collaborer avec les organismes et les collectivités autochtones intéressées, ainsi qu'avec les provinces et les territoires.

Ces activités serviront de base à la réalisation d'un cadre conceptuel de façon à permettre aux groupes autochtones d'assumer un plus grand rôle dans l'administration de la justice au sein de leurs collectivités pour faire avancer l'autodétermination, favoriser le développement communautaire, assurer la sécurité publique et développer les capacités à mettre en œuvre un changement durable et transformationnel. Ces processus permettront aussi de favoriser et d'appliquer des lois et des politiques non discriminatoires de développement durable.

Conformément au Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023[lxiv], le gouvernement du Canada a renouvelé son engagement à protéger les deux langues officielles du Canada. Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles[lxv] continuera d'appuyer les projets et les activités qui favorisent la reconnaissance et l'utilisation de l'anglais et du français dans le système de justice du Canada et qui améliorent l'accès à la justice des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cet appui s'effectuera notamment en versant aux provinces et aux territoires des fonds destinés à la mise en œuvre des dispositions relatives aux droits en matière de langues officielles incluses récemment aux modifications apportées à la *Loi sur le divorce*[lxvi], dont l'entrée en vigueur progressive devrait commencer en mars 2021.

Dans le cadre du Fonds canadien de justice familiale[lxvii], le Ministère appuiera les provinces et territoires dans la mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur le divorce*[lxviii]. Ce fonds vise à soutenir des activités et des services destinés aux familles canadiennes vivant une séparation ou un divorce. Cet appui prendra la forme notamment de projets de financement destinés à la mise en œuvre de ces modifications et à la mise à jour des documents de vulgarisation et d'information juridiques. Le fonds sera aussi consacré aux projets et aux activités qui visent les populations mal desservies.

Enfin, au moyen du Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*[lxix], le Ministère continuera à appuyer les provinces, les territoires et les municipalités dans leurs efforts en vue de garantir le respect des droits en matière de langues officielles dans le cadre de l'exécution du régime de la *Loi sur les contraventions*[lxx], pour le compte du gouvernement fédéral.

Grâce à la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, le Ministère fera progresser les initiatives relatives aux politiques et aux programmes qui reconnaissent et appuient les droits des victimes de crime, notamment la mise en œuvre de la *Charte canadienne des droits des victimes*[lxxi]. Le Ministère continuera à financer et à soutenir les Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles[lxxii] pour garantir que les familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées ont accès à tous les renseignements que possèdent les organismes du gouvernement concernant leurs proches, ainsi qu'à des services et des initiatives de soutien adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes. En outre, le Ministère élaborera une politique et continuera à

fournir un financement accru et permanent pour répondre aux besoins particuliers des victimes vulnérables[30].

Dans le cadre du Fonds d'aide aux victimes[lxxiii], des ressources supplémentaires continueront d'appuyer les mesures accrues visant à combler les lacunes dans les services aux enfants et aux jeunes victimes, à améliorer les services tenant compte des traumatismes pour les victimes de traite de personnes et à améliorer l'accès des victimes d'infractions sexuelles à la justice et à des services adéquats. Ces ressources permettent aux organismes de mieux répondre aux besoins des victimes vulnérables de la criminalité en augmentant leur capacité et leur aptitude à élaborer des programmes et des services, à en assurer la prestation et à élargir leur champ d'action et leur portée. À moyen terme, l'accès des victimes vulnérables à des services adaptés aux besoins et les réponses du système de justice pénale devraient être améliorés. Ensemble, les initiatives mentionnées précédemment permettront d'atteindre les objectifs de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, à savoir améliorer l'accès à la justice pour les victimes et les survivants d'actes criminels et donner aux victimes une voix plus forte dans le système de justice pénale et le système correctionnel fédéral.

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels[lxxiv], qui exerce des activités indépendamment du gouvernement fédéral, fournira des services directs d'information, d'aiguillage et d'examen de plaintes à ses principaux clients : victimes, membres de la famille des victimes ou leurs représentants, organismes de services aux victimes et autres intervenants.

[30] Une partie du Fonds d'aide aux victimes, dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, est destinée exclusivement aux projets et aux activités qui répondent aux besoins des victimes vulnérables, notamment les victimes de la traite de personne, les victimes d'infractions sexuelles, les enfants victimes et les victimes des collectivités éloignées, rurales et autochtones.

Résultats prévus pour le support au système de justice

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020
Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible	Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales	100 %	Mars 2022	98 %	98 %	98 %
	Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie	80 % ou plus	Mars 2023	95 %	S/O[31]	S/O[32]
	Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles	1 000 000 ou plus	Mars 2022	993 971[33]	1 020 718[34]	S/O[35]
	Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées	270 000 ou plus	Mars 2022	266 263[36]	270 274[37]	S/O[38]
	Pourcentage des demandes ou des plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite	100 %	Mars 2022	S/O Nouvel indicateur	100 %	100 %

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue de s'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et disponibles.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[lxxv].

[31] Indicateur de résultat ministériel en cours d'examen. Le sondage auprès des clients du programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones n'est réalisé qu'à tous les cinq ans dans le cadre des évaluations de programme. La prochaine évaluation est prévue pour l'année fiscale 2022-2023.
[32] Voir la note 31.
[33] Aide juridique au Canada en 2017-2018 (https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1718/index.html).
[34] Aide juridique au Canada en 2018-19 (https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1819/index.html).
[35] Les résultats seront publiés dans le rapport annuel 2019-2020 sur l'aide juridique au Canada, qui devrait être disponible vers la fin de l'année 2021.
[36] Voir la note 33.
[37] Voir la note 34.
[38] Voir la note 35.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

Afin de contribuer à la réduction de l'inégalité au Canada, de répondre aux besoins diversifiés des différents groupes et favoriser des résultats équitables, le Ministère continuera de tenir compte des considérations liées à l'Analyse comparative entre les sexes plus[lxxvi] (ACS+) dans tous ses domaines de travail, notamment les programmes et initiatives relevant de la responsabilité essentielle liée au support au système de justice.

L'approche ACS+ exige une analyse rigoureuse qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), et examine comment le sexe et le genre se recoupent avec d'autres facteurs identitaires comme l'ethnicité, la religion, l'âge et le handicap mental ou physique. En outre, l'ACS+ englobe l'analyse des conditions structurelles comme l'emploi, les soins, l'économie, le logement et les contextes sociaux, culturels et environnementaux, afin de contribuer à réduire les obstacles à l'accès aux services et aux prestations du gouvernement et de soutenir l'égalité des chances de réussite.

Par exemple, une ACS+ sera intégrée dans le processus de création d'une commission indépendante d'examen des affaires pénales. Si les femmes sont moins nombreuses que les hommes à être condamnées pour des crimes, certaines femmes, en particulier les femmes autochtones, sont plus susceptibles d'être condamnées que d'autres. Il est possible que les femmes qui devraient bénéficier du processus d'examen des condamnations pénales ne puissent pas s'en servir. Lors de la conception du cadre et de la rédaction législative du nouveau régime, une ACS+ garantira une approche inclusive.

Le Ministère continuera à utiliser l'ACS+ dans la mise en œuvre des appels à l'action de la CVR et l'élaboration du plan d'action national dirigé par Femmes et Égalité des genres Canada pour lutter contre la violence fondée sur le sexe.

Le ministère de la Justice Canada appuie une série de séances thématiques de dialogue avec la communauté, dirigées par les Autochtones, dans l'ensemble du Canada en vue de déterminer les mesures concrètes à prendre pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQ2+ d'origine autochtone. Des groupes de femmes et des groupes autochtones axés sur la communauté LGBTQ2+ seront au nombre des participants à ces séances. Les représentants du Ministère ont également présenté des exposés à différents sous-groupes de travail, dont celui qui se consacre particulièrement au LGBTQ2+, pour obtenir d'autres points de vue et avis. Les commentaires recueillis dans le cadre de ces consultations permettront d'encadrer la contribution du Ministère à l'élaboration du plan d'action national pour répondre aux appels à la justice de l'ENFFADA en vue de mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQ2+, qui sera dirigée à l'échelle fédérale par RCAANC. Par ailleurs, ces consultations permettront de guider l'élaboration future de la politique concernant le droit pénal et les questions relatives aux victimes.

Pour ce qui est de l'initiative relative aux ententes sur l'administration de la justice, le Ministère s'est engagé à inclure les points de vue, les expériences et les voix de divers groupes au sein des communautés autochtones, en particulier les aînés, les jeunes, les femmes et les personnes LGBTQ2+, tout au long des différentes étapes du processus. Les ententes sur

l'administration de la justice sont une occasion unique de contribuer à réduire la victimisation des femmes, des jeunes et des personnes LGBTQ2+ d'origine autochtone en facilitant l'élaboration d'ententes en matière de justice dirigées par la communauté et axées sur celle-ci. En conséquence, le Ministère prévoit se concentrer davantage sur les considérations liées à l'ACS+ dans le cadre des discussions avec les communautés autochtones sur l'administration de la justice.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODDs)

Le Secrétariat de l'accès à la justice du ministère de la Justice Canada appuie le Ministère dans son rôle de chef de file dans la réalisation de l'ODD 16[lxxvii] et fait fonction de centre de liaison pour les efforts du gouvernement en vue de permettre l'accès à la justice pour tous, au pays et à l'étranger.

Le Ministère continue de s'appuyer sur les efforts existants pour favoriser une société plus inclusive, notamment en proposant l'ajout d'un indicateur de justice civile pour mesurer les progrès de l'ODD 16. Le Ministère se fera le champion d'une approche de la justice axée sur les personnes et d'autres thèmes liés à l'ODD 16 à plus grande échelle auprès des principaux partenaires et intervenants au pays et à l'étranger. Pour ce faire, il assurera notamment le suivi de l'engagement international démontré lors la Semaine internationale de la justice de 2020[lxxviii](*lien n'est disponible qu'en anglais*), organisée par le Canada en partenariat avec les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Partenariat pour le gouvernement ouvert.

Voici certaines initiatives du Ministère qui contribuent à l'atteinte des ODD :

- La mise en œuvre des dispositions relatives aux droits en matière de langue officielle dans la *Loi sur le divorce*, qui visent à garantir aux Canadiens dans l'ensemble du pays des procédures de divorce dans la langue officielle de leur choix (ODD 16)
- La mise en œuvre des réformes visant le droit de la famille prévues dans l'ancien projet de loi C-78 (ODD 16)
- L'engagement relatif à l'élimination de la surreprésentation des peuples autochtones et des Canadiens noirs et racialisés dans le système de justice, notamment les efforts continus du Ministère liés à l'élaboration et à l'exécution d'une Stratégie pancanadienne pour régler le problème de la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice pénale (ODD 16)
- La présentation du projet de loi C-15, suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action national relativement à la Déclaration des Nations Unies. La mise en œuvre du Canada de la Déclaration des Nations Unies vise le développement durable dans les collectivités autochtones de l'ensemble du pays et permettre de faire preuve de leadership à l'échelle internationale (ODD 5, 10, 16)
- Les contributions à l'élaboration, à l'exécution et à la mise en œuvre d'un plan d'action national adapté et évolutif pour remédier et mettre fin aux causes systémiques de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQ2+ d'origine autochtone (ODD 5, 10, 16)

- La négociation des ententes sur l'administration de la justice avec les groupes autochtones (ODD 5, 10, 16, cible 16.7)
- Un partenariat avec Statistique Canada et plusieurs autres ministères et organismes fédéraux pour mettre en œuvre l'Enquête canadienne sur les problèmes d'ordre juridique, qui sera lancée au début 2021 et qui visera à mieux comprendre les problèmes d'ordre juridique auxquels se heurtent les Canadiens et les mécanismes qu'ils utilisent pour résoudre ces problèmes, le cas échéant. L'Enquête permettra de recueillir des données sur la prévalence et la nature des problèmes d'ordre juridique graves dans l'ensemble du Canada, ainsi que sur la question de savoir si ces problèmes ont été résolus et comment ils l'ont été (ODD 16)
- L'examen relatif à l'élaboration d'un Engagement envers la justice ouverte[lxxix] dans le cadre du 5e Plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert (ODD 16)
- La participation de la Coalition sur la justice du Partenariat pour un gouvernement ouvert[lxxx](*lien n'est disponible qu'en anglais*), dont les membres s'efforcent de réaliser les engagements envers la justice ouverte, de faciliter l'apprentissage entre pairs et de favoriser la recherche et la cueillette des données (ODD 16)

Expérimentation[39]

Le ministère de la Justice Canada continuera également d'innover et de mettre à l'essai des améliorations en matière de conception et de prestation de programmes. Il cherchera également des occasions d'améliorer l'accessibilité de l'information sur la justice, les consultations, la sensibilisation et la prestation des services, en se penchant sur de nouvelles approches ainsi que de nouvelles technologies novatrices.

Grâce au financement sous forme de contribution prévu dans le Programme d'aide juridique, le ministère de la Justice Canada appuie les services d'aide juridique de la Colombie-Britannique[lxxxi](*lien n'est disponible qu'en anglais*) dans la mise à l'essai d'un nouveau « contrat de représentation limitée en matière pénale ». Lancé en 2019, le Contrat de règlement rapide en matière pénale vise à aider les accusés, dont les affaires se porteraient à être réglées dans un délai de 90 jours avant que la date de leur procès soit fixée. Le contrat suit les mêmes critères d'admissibilité élargis de représentation et d'aide financière que ceux qui s'appliquent aux services élargis d'avocats de garde (montant mensuel de 1 000 dollars au-delà du seuil d'admissibilité standard pour l'aide financière et incluant des cas où les clients ne risquent pas la prison).

L'initiative vise à aider à améliorer la prestation des services d'aide juridique en favorisant le règlement rapide des affaires, en élargissant la définition des bénéficiaires admissibles à l'aide juridique en matière pénale et aux services de représentation juridique, et en assurant la continuité des services pour les clients qui, auparavant, n'auraient pas eu droit aux services élargis d'un avocat de garde ou de représentation juridique. Si l'initiative est un succès, cela réduirait le nombre de comparutions devant les tribunaux pour les affaires qui répondent aux critères du programme. Cela comprend la réduction du nombre de comparutions nécessaires pour les témoins et les victimes d'actes criminels.

[39] Le mot « expérimentation » est défini dans la section « Annexe : définitions » du présent rapport.

Principaux risques

Il est important d'entretenir activement des relations productives avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice de façon à garantir la capacité du ministère de la Justice Canada à répondre aux priorités et à atteindre les résultats attendus. Pour atténuer les risques liés à ces relations essentielles, le Ministère surveillera les nouvelles tendances, ce qui guidera la planification prospective et favorisera la capacité de mobilisation et la réactivité relatives aux politiques et aux programmes. Pour permettre aux engagements du gouvernement en matière de réconciliation de donner des résultats positifs, le Ministère multipliera et optimisera les possibilités de consultation avec les organismes autochtones nationaux, les gouvernements autochtones et les organisations les représentant, ainsi que les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ces occasions de consultation comprennent la participation à des mécanismes bilatéraux permanents et la mise à profit, par exemple, de la structure de gouvernance du Plan d'action national de RCAANC sur les appels à la justice de l'ENFFADA, qui englobe des représentants autochtones, les familles et les survivants.

Le Ministère reconnaît que les progrès réalisés dans le cadre de diverses initiatives relatives au système de justice pourraient être encore ralentis en raison de la réduction des capacités ou des ressources des principaux intervenants ou partenaires à la suite de la pandémie COVID-19. En réponse à cette situation, le Ministère fera avancer les travaux virtuellement et travaillera avec ses partenaires pour fixer un rythme de travail approprié.

Ressources financières budgétaires prévues pour le support au système de justice

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
491 424 229	491 424 229	474 142 197	464 528 633

Remarque : Les ressources financières liées aux dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses. Celles-ci excluent le financement annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020[lxxxii] et tout financement à recevoir dans le cadre du budget de 2021.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[lxxxiii].

Ressources humaines prévues pour le support au système de justice

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
308	308	308

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[lxxxiv].

Services internes : résultats prévus

Description

Les services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les services internes désignent les activités et les ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants :

- services de gestion et de surveillance ;
- services des communications ;
- services juridiques ;
- services de gestion des ressources humaines ;
- services de gestion des finances ;
- services de gestion de l'information ;
- services de technologie de l'information ;
- services de gestion des biens immobiliers ;
- services de gestion du matériel ;
- services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Les initiatives dans le cadre du programme des services internes du ministère de la Justice Canada permettront d'assurer l'excellence opérationnelle et juridique, et une attention particulière sera portée à l'effectif et aux efforts de modernisation du Ministère.

Soutenir les employés

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de stratégies visant à réduire au minimum l'incidence du système de paye Phénix sur les employés. Pour ce faire, le Ministère continuera de s'appuyer sur des ressources dédiées en vue d'améliorer les processus internes, notamment au moyen d'aide et de conseils individuels aux employés. Par ailleurs, de nouveaux processus de mesure et de suivi seront mis en œuvre pour améliorer la capacité analytique et contrôler le rendement.

Les efforts porteront également sur le recrutement stratégique, le perfectionnement des employés et les stratégies de gestion des talents en vue de renforcer les effectifs. En s'appuyant sur le plan d'apprentissage ministériel de trois ans, le Ministère continuera de développer une expertise dans de nouveaux domaines du droit, à offrir des possibilités d'apprentissage continu axées sur les besoins de l'organisation et à assurer le recrutement, le perfectionnement professionnel et le maintien en poste d'employés dont les capacités et les compétences permettent de répondre aux besoins de l'organisation. Par exemple, le Ministère mettra sur pied un programme d'orientation national et continuera de mettre en œuvre la Stratégie nationale des parajuristes et le programme de formation et de perfectionnement professionnel pour les avocats qui débutent (la première cohorte de participants pleinement intégrés est prévue en 2021-2022). De plus, grâce à

l'environnement de travail à distance, le Ministère modernise et transforme la façon dont les activités de formation sont élaborées et réalisées, en misant particulièrement sur la prestation de services en ligne.

Le Ministère renforce également sa capacité de gestion du changement et donne aux employés les moyens d'appliquer des méthodes de conception pour tenir compte de l'expérience utilisateur de bout en bout, tant du point de vue du client que de l'organisation.

À l'appui de la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail[lxxxv] et de la stratégie ministérielle en santé mentale, le Ministère continuera de favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire sur le plan psychologique, respectueux et inclusif grâce à la mise en œuvre continue d'un système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques. De plus, le Plan d'action ministériel en matière de santé mentale de 2020 à 2023 tient compte des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale de l'effectif. Comme la santé et la sécurité de tous les employés du Ministère demeurent une priorité pendant la pandémie, un soutien continu sera fourni aux gestionnaires et aux employés en s'appuyant sur des documents de communication, des ressources, des outils et de la formation.

Les efforts visant à renforcer la diversité, l'inclusion, et l'accessibilité, ainsi que promouvoir la représentativité sont également essentiels au renforcement de l'effectif du Ministère. L'engagement du Ministère à défendre les valeurs qui définissent le Canada commence par la détermination et l'élimination des sources de racisme systémique, de discrimination et d'iniquité au sein de l'organisation, notamment dans les règles et les processus.

Ces efforts s'appuieront sur le Plan d'équité en matière d'emploi et le Plan d'accessibilité du Ministère. Partant du principe « Rien à propos de nous sans nous », les groupes axés sur l'équité en matière d'emploi seront consultés au sujet des initiatives liées à l'équité en matière d'emploi et à l'accessibilité qui les touchent. Les consultations permettront de déterminer d'autres moyens d'améliorer la situation des employés confrontés à des inégalités et à des injustices systémiques, ainsi qu'à des obstacles dans leur vie quotidienne, tout en favorisant une meilleure compréhension de ces questions et une plus grande responsabilité de la part de tous les employés pour résoudre ces enjeux.

Par ailleurs, Justice Canada a mis en place le nouveau Secrétariat de lutte contre la discrimination qui se concentrera sur l'élimination des obstacles systémiques dans l'organisation. Ce travail consistera notamment à définir et à mettre en œuvre des stratégies efficaces pour lutter contre la discrimination subie par des employés autochtones, noirs et racialisés pour ce qui est de l'embauche, du maintien en poste et des possibilités de promotion.

En outre, grâce au Plan d'action pour un milieu de travail sécuritaire, le Bureau de l'ombudsman, mis sur pied récemment, offrira aux employés un endroit sûr et digne de confiance pour discuter des problèmes en milieu de travail et leur permettre de mieux connaître les ressources à leur disposition et de trouver des solutions.

Pour favoriser une stabilité continue, le Ministère se concentrera davantage sur la planification d'urgence, la gestion de la continuité des activités et le maintien des services essentiels. Les

activités visant à soutenir l'état de préparation du Ministère à réagir aux circonstances changeantes liées à la pandémie se poursuivront, y compris un calendrier rigoureux de réunions du groupe de travail et comité connexes. Le travail à distance continuera d'être le choix recommandé, et le Ministère surveillera les cas de COVID-19 et gérera le taux d'occupation des immeubles tout en offrant un soutien aux employés travaillant à domicile. Les plans d'assouplissement futur des restrictions en milieu de travail seront suivis et ajustés conformément aux recommandations de santé publique les plus à jour

Promouvoir l'innovation et la collaboration

Le ministère de la Justice Canada continue de favoriser l'échange d'information numérique et la technologie en vue d'améliorer la collaboration au sein de l'organisation, à l'échelle du gouvernement et avec les partenaires externes. Grâce à l'amélioration de l'infrastructure du réseau, ainsi qu'à l'accès à de nouveaux logiciels et à des plateformes numériques fiables, le Ministère continuera de veiller à ce que les employés aient le soutien nécessaire pour faire du télétravail. La planification de la gestion de l'information et des technologies de l'information ainsi que la protection des données sont des priorités dans le cadre de la période visée par le présent rapport.

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie ministérielle en matière de données afin d'intégrer les connaissances et les renseignements fondés sur les données dans la prise de décision, les possibilités et les résultats pour améliorer les services aux clients et aux Canadiens, notamment au moyen de mesures concrètes pour renforcer la gouvernance des données, développer l'expertise en analyse et faire l'essai de l'intelligence artificielle, afin de tirer parti des données dans l'exécution du mandat du Ministère.

Justice Canada entreprendra la planification de la mise en œuvre pluriannuelle de la Stratégie nationale d'aménagement des locaux en milieu de travail en vue de créer un milieu de travail moderne qui répond aux besoins changeants de son effectif pour de nombreuses années à venir. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le Ministère établira un équilibre entre le besoin d'espace physique et les besoins changeants associés à l'augmentation du travail à distance.

Le Ministère continuera de fournir des conseils et des solutions en matière de communications stratégiques pour mieux informer et mobiliser les employés et le grand public au sujet des principales priorités du ministère de la Justice Canada. Le Ministère adoptera une approche personnalisée pour communiquer avec les auditoires variés et diversifiés dans l'ensemble du pays, une approche qui tient compte des réalités des Canadiens qui font face à des obstacles systémiques, y compris les Autochtones, les Canadiens noirs et racialisés et d'autres communautés marginalisées.

Soutenir la diversité et l'inclusion, améliorer la collaboration, l'engagement et les services envers les Canadiens et trouver de nouveaux moyens d'assurer un avenir durable sont au cœur des efforts continus du Ministère. À l'appui de la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022[lxxxvi] et de la Stratégie de développement durable du ministère de la Justice de 2020 à 2023[lxxxvii], le Ministère poursuivra sa transition vers des activités à faibles émissions de carbone,

résilientes au changement climatique et écologiques. Pour bâtir une culture solide de développement durable, le Ministère continuera de mettre l'accent sur le changement des mentalités et de comportements en faveur de ces objectifs grâce à des initiatives de sensibilisation et de communication, ainsi que sur des consultations continues avec les principaux intervenants.

Expérimentation[40]

Pour répondre à la crise liée à la COVID-19 et aux directives des organismes de santé publique, le ministère de la Justice Canada continue à se pencher sur les façons d'assurer le retour au travail organisé, sécuritaire et progressif des employés. La protection de la santé et de la sécurité des employés contribue non seulement à réduire le risque de propagation du virus, mais aussi à assurer la prestation continue des services et des programmes du Ministère aux Canadiens. Le Ministère a fait l'essai de différentes technologies qui pourraient permettre un accès contrôlé au milieu de travail, tout en intégrant les politiques et les protocoles de santé et de sécurité requis. En s'appuyant sur ces essais, le Ministère a mis au point une solution robuste, peu coûteuse et sécurisée axée sur une application, qui a été déployée dans l'ensemble de l'organisation en 2020. L'application Entrée au bureau a eu un tel succès qu'elle a été adoptée comme solution standard pour assurer le retour au travail de nombreux autres ministères fédéraux. Le Ministère envisage de contribuer au développement ultérieur et à l'amélioration de l'application.

Principaux risques

Il y a un risque que l'utilisation et la dépendance accrues de la technologie exposent le Ministère à de nouvelles cybermenaces, des pertes ou une perturbation des services en raison d'attaques ou de violation de notre infrastructure technologique. Ce risque, accru par la pandémie de COVID-19, continue d'être atténué par les activités ministérielles de cybersécurité, en collaboration avec Services partagés Canada, Sécurité publique Canada, Services publics et Approvisionnement Canada et d'autres partenaires.

Ressources financières budgétaires prévues pour les services internes

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
84 439 375	84 439 375	84 395 769	84 161 583

Remarque : Les ressources financières liées aux dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. Celles-ci excluent le financement annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020[lxxxviii] et tout financement à recevoir dans le cadre du budget de 2021.

Ressources humaines prévues pour les services internes

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
1 042	1 042	1 042

[40] Le mot « expérimentation » est défini dans la section « Annexe : définitions » du présent rapport.

Dépenses et ressources humaines

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du Ministère prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice à venir avec les dépenses réelles pour les exercices précédents.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2018-2019 à 2023-2024

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.

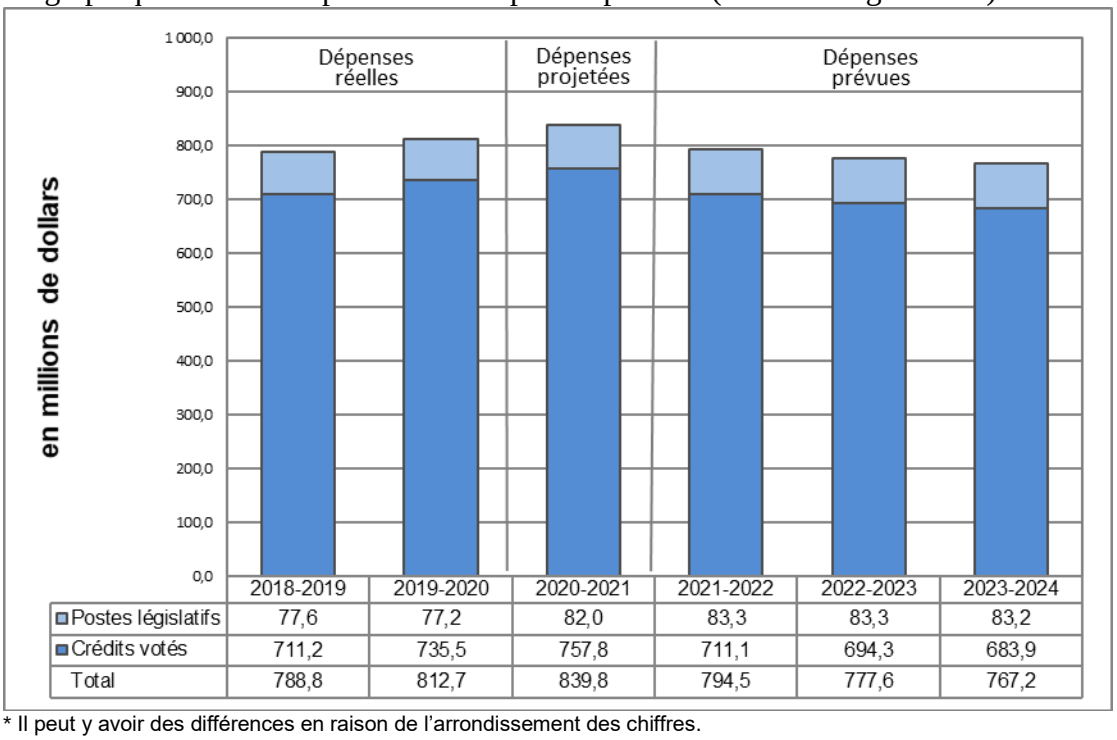

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Postes législatifs	77,6	77,2	82,0	83,3	83,3	83,2
Crédits votés	711,2	735,5	757,8	711,1	694,3	683,9
Total	788,8	812,7	839,8	794,5	777,6	767,2

* Il peut y avoir des différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Le total des dépenses prévues du ministère de la Justice Canada pour 2021-2022 s'élève à 794,5 millions de dollars :

- 218,6 millions de dollars pour les services juridiques (27 %) ;
- 491,4 millions de dollars pour le support au système de justice (62 %) ;
- 84,5 millions de dollars pour les services internes (11 %).

En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le Ministère dispose d'une autorisation de **recettes nettes en vertu d'un crédit** (RNC) qui lui permet de percevoir et de dépenser les recettes provenant de ces services (**recettes disponibles**). Aux fins de l'établissement de rapports ministériels, ces recettes disponibles réduisent les autorisations et les dépenses totales de fonctionnement du Ministère. Aux fins de comparaison, les « dépenses prévues » excluent les recettes disponibles.

Les dépenses prévues pour 2021-2022 (794,5 millions de dollars) devraient diminuer de 45,3 millions de dollars par rapport aux prévisions pour 2020-2021 (839,8 millions de dollars). Cette baisse est principalement attribuable à un financement supplémentaire que le Ministère a reçu en 2020-2021 des crédits centraux du Conseil du Trésor (tels que le report du budget de fonctionnement) qui ne font pas partie des dépenses prévues des exercices futurs. Les dépenses prévues pour 2021-2022 et les exercices futurs ne tiennent compte que des fonds déjà approuvés dans le budget principal des dépenses. Le reste de l'écart s'explique par une réduction de financement par subventions et contributions en 2021-2022 par rapport aux prévisions pour 2020-2021, qui comprenaient un financement ponctuel de l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés afin de faire face aux pressions en 2020-2021 (Portrait économique et budgétaire 2020).

Les dépenses prévues pour 2022-2023 (777,6 millions de dollars) devraient diminuer de 16,9 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues pour 2021-2022 (794,5 millions de dollars). Cette diminution s'explique principalement par la fin des contributions temporaires supplémentaires pour l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés reçues dans le cadre de l'initiative visant à accroître l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile du Canada (budget de 2019).

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles, les prévisions des dépenses et les dépenses prévues pour chaque responsabilité essentielle du ministère de la Justice Canada et pour les services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses 2018-2019	Dépenses 2019-2020	Prévisions des dépenses 2020-2021*	Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022**	Dépenses prévues 2022-2023**	Dépenses prévues 2023-2024**
Services juridiques	243 874 771	223 737 181	232 793 998	218 606 709	218 606 709	219 082 931	218 460 309
Support au système de justice	448 180 851	485 250 753	506 125 044	491 424 229	491 424 229	474 142 197	464 528 633
Total partiel	**692 055 622**	**708 987 934**	**738 919 042**	**710 030 938**	**710 030 938**	**693 225 128**	**682 988 942**
Services internes	96 751 723	103 733 100	100 877 301	84 439 375	84 439 375	84 395 769	84 161 583
Total	**788 807 345**	**812 721 034**	**839 796 343**	**794 470 313**	**794 470 313**	**777 620 897**	**767 150 525**

* Prévisions en date du 31 octobre 2020.
** Les ressources financières liées aux dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. Celles-ci excluent le financement annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020[lxxxix] et tout financement à recevoir dans le cadre du budget de 2021.

Dans le tableau ci-dessus, la responsabilité essentielle des services juridiques démontre une diminution des dépenses de 2018-2019 à 2019-2020, qui est principalement attribuable aux paiements compensatoires rétroactifs et aux augmentations salariales découlant de diverses conventions collectives qui ont été signées et ratifiées en 2018-2019.

La responsabilité essentielle du support au système de justice démontre une tendance à la hausse de 2018-2019 à 2020-2021. Cette tendance à la hausse est principalement attribuable à une augmentation des dépenses en subventions et contributions de programmes, tels que le Programme d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, le Programme juridique de partenariats et d'innovation, et le Programme de prestation de conseils juridiques aux plaignants dans les dossiers de harcèlement sexuel en milieu de travail. La tendance à la baisse des dépenses prévues au titre du support au système de justice pour les exercices ultérieurs s'explique principalement par la fin du financement temporaire de contributions pour l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés reçues dans le cadre de l'initiative visant à accroître l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile du Canada (budget de 2019).

Les dépenses des services internes de 2018-2019 à 2020-2021 sont demeurées relativement stables. Les faibles fluctuations s'expliquent principalement par l'augmentation des effectifs pour gérer les problèmes liés au système de paie Phénix. La diminution des dépenses prévues des services internes pour 2021-2022 et les exercices ultérieurs s'explique par le fait que les dépenses prévues n'incluent pas de prévisions de financement provenant de crédits centraux du Conseil du Trésor (tels que le report du budget de fonctionnement).

Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2021-2022 (en dollars)

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2021-2022.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2021-2022	Recettes prévues affectées aux dépenses 2021-2022	Dépenses nettes prévues 2021-2022
Services juridiques	525 688 709	307 082 000	218 606 709
Support au système de justice	491 424 229	0	491 424 229
Total partiel	**1 017 112 938**	**307 082 000**	**710 030 938**
Services internes	144 157 375	59 718 000	84 439 375
Total	**1 161 270 313**	**366 800 000**	**794 470 313**

Le tableau ci-dessus rend compte des dépenses brutes prévues du Ministère pour 2021-2022, qui comprennent l'autorisation de RNC de 366,8 millions de dollars. L'autorisation de RNC en 2021-2022 du Ministère (336,8 millions de dollars) a augmenté de 39,8 millions de dollars par rapport à l'autorisation de RNC pour 2020-2021 (327,0 millions de dollars). Cette augmentation vise à assurer une meilleure correspondance avec les recettes prévues, qui sont plus élevées en raison de l'augmentation des taux des services juridiques découlant des dernières conventions collectives ratifiées.

L'autorisation de RNC est théoriquement répartie entre la responsabilité essentielle des services juridiques et les services internes. Les recettes réelles réparties entre les programmes peuvent varier en fonction de nombreux facteurs tels que les taux de services juridiques approuvés périodiquement par le Conseil du Trésor, la fluctuation de la demande en services juridiques de la part des ministères clients et le montant réel des recettes recueillies au-delà ou en-deçà des autorisations.

Graphique des tendances liées aux recettes nettes en vertu d'un crédit du Ministère (en millions de dollars)

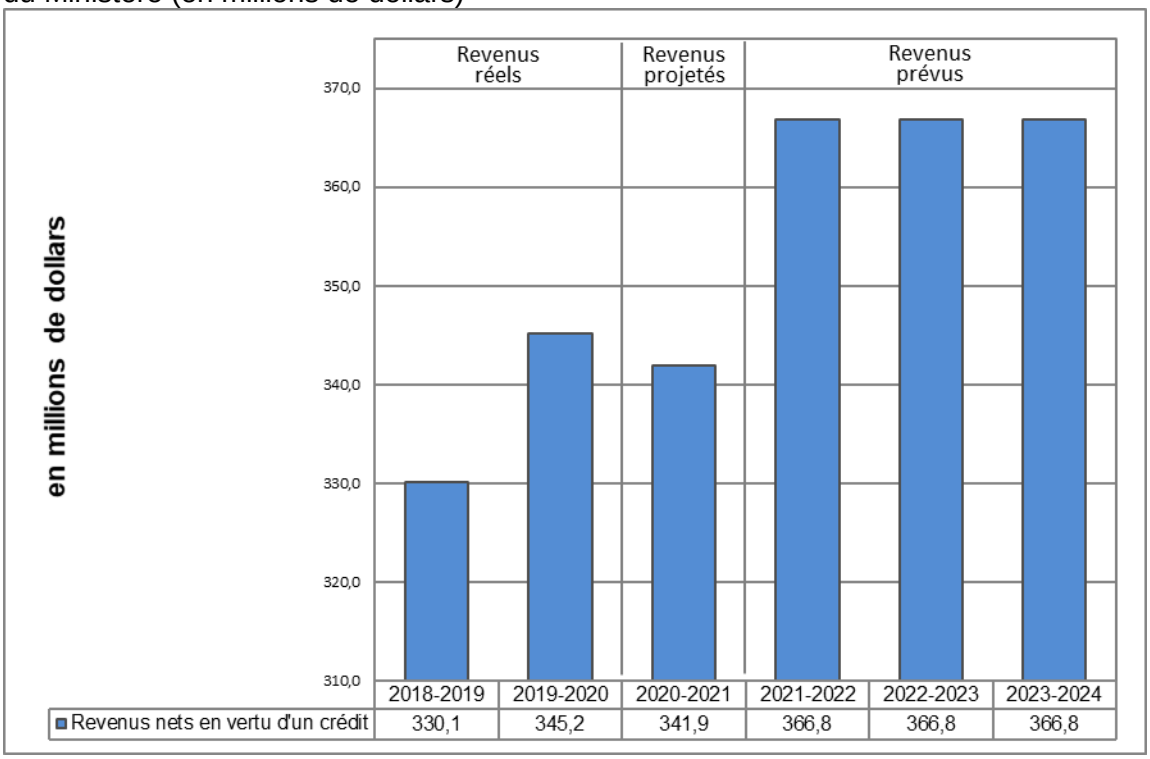

Comme le montre le graphique précédant, le montant de RNC projetés pour le Ministère, au 31 octobre 2020, devrait atteindre 341,9 millions de dollars en 2020-2021. Cette projection est inférieure à ce qui avait été initialement prévu, en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 et de la réduction des activités des cours et tribunaux, ce qui a une incidence directe sur la prestation des services juridiques, principalement les services de contentieux, au sein du gouvernement.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente les équivalents temps plein (ETP) réels, les prévisions d'ETP et les ETP prévus pour chaque responsabilité essentielle du cadre ministériel des résultats du ministère de la Justice Canada et pour les services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2018-2019	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Prévisions d'équivalents temps plein 2020-2021*	Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024
Services juridiques	3 122	3 243	3 370	3 370	3 370	3 370
Support au système de justice	291	284	308	308	308	308
Total partiel	3 413	3 527	3 678	3 678	3 678	3 678
Services internes	973	1 043	1 042	1 042	1 042	1 042
Total	4 386	4 570	4 720	4 720	4 720	4 720

* Prévisions en date du 31 octobre 2020.

Dans l'ensemble, on observe une tendance à la hausse dans les ETP pour la période de trois ans allant de 2018-2019 à 2020-2021. La responsabilité essentielle des services juridiques affiche une augmentation de 248 ETP. Cette hausse s'explique principalement par la demande croissante de services de contentieux pour une grande variété de ministères et d'organismes clients en matières fiscales, autochtones et d'immigration. Les services internes affichent une augmentation de 69 ETP. Cela s'explique principalement par la croissance des effectifs des services de gestion des ressources humaines pour continuer à gérer les problèmes liés au système de paie Phénix et par la croissance des effectifs dans d'autres domaines qui offrent un soutien organisationnel (tels que les services de communication, les services de technologie de l'information et les services de gestion des biens immobiliers). Les ETP pour la responsabilité essentielle de support au système de justice sont restés relativement stables.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans le budget principal des dépenses 2021-2022[xc].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations du ministère de la Justice Canada de 2020-2021 à 2021-2022.

Les montants des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web du ministère de la Justice Canada[xci].

État des résultats condensé prospectif
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (en milliers de dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2020-2021	Résultats prévus 2021-2022	Écart (résultats prévus pour 2021-2022 moins prévisions des résultats de 2020-2021)
Total des dépenses	1 296 931	1 255 500	(41 431)
Total des revenus	341 901	366 800	24 899
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	955 030	888 700	(66 330)

Selon les prévisions, les dépenses totales diminueront de 1 296,9 millions de dollars en 2020-2021 à 1 255,5 millions de dollars comme prévu en 2021-22 (une baisse de 41,4 millions de dollars). Une partie (20,4 millions de dollars) de cette baisse est principalement attribuable à :

- une diminution des dépenses en contributions pour le Programme d'aide juridique à l'immigration et aux réfugiés en 2021-2022 ; et
- une diminution des dépenses de fonctionnement, principalement en raison de financement reçu en 2020-2021 des crédits centraux du Conseil du Trésor (report du budget de fonctionnement) qui est inclus dans les prévisions pour 2020-2021, mais exclu des dépenses prévues pour 2021-2022.

La variation des revenus de 341,9 millions de dollars à 366,8 millions de dollars (une augmentation de 24,9 millions de dollars) est attribuable à la différence entre les dernières prévisions des revenus pour 2020-2021 et l'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit approuvé en 2021-2022.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : David Lametti, C.P., c.r., député
Administratrice générale : Nathalie G. Drouin, Ad. E.
Portefeuille ministériel : Justice
Instrument habilitant : *Loi sur le ministère de la Justice*[xcii]
Année d'incorporation ou de création : 1868

Raison d'être, mandate and rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web du ministère de la Justice Canada[xciii].

Pour de plus amples informations sur les engagements de la lettre de mandat organisationnelle du Ministère, voir la « lettre de mandat du Ministre[xciv] » et la « lettre de mandat supplémentaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada[xcv] » émise le 15 janvier 2021.

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice Canada[xcvi].

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés du ministère de la Justice Canada pour 2021-2022 sont illustrés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats

Responsabilité essentielle 1 : Services Juridiques

Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité.

Indicateurs

- La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques.
- La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement.
- Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés).

Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice

Résultat ministériel : Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.

Indicateurs

- La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit.
- Pourcentage des Canadiens qui perçoivent le système de justice pénale comme étant a) juste et b) accessible.
- Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada.

Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.

Indicateurs

- Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts.
- Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts.
- Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement.
- Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé.
- Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine de comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées.
- Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation.

Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Indicateurs

- Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales.
- Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie.
- Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles.
- Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées.
- Le pourcentage des demandes ou des plaintes des clients de Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite.

Services internes

Répertoire des programmes

Programmes

- Services de consultation juridique
- Services de contentieux
- Services législatifs

Programmes

- Politiques juridiques, Lois et Gouvernance
- Représentation juridique
- Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie
- Régime des contraventions
- Victimes d'actes criminels
- Justice pour les jeunes
- Justice pour la famille
- Justice pour les autochtones
- Partenariats avec le système de justice
- Ombudsman des victimes d'actes criminels

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[xcvii].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice Canada[xcviii] :

- Objectifs de développement durable
- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel du ministère de la Justice Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales qui sont liées à ses résultats prévus pour 2021-2022.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xcix]. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent uniquement du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale
Ministère de la Justice Canada
284 rue Wellington
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0H8

Numéro de téléphone : 613-957-4222
TDD/TTY : 613-992-4556
Adresse de courriel : webadmin@justice.gc.ca
Site Web : www.justice.gc.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])
Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)
Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)
Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)
Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)
Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)
Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)
Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)
En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)
Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)
Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)
Conduite d'activités visant d'abord à explorer, puis à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions, afin d'étayer la prise de décision sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens en examinant ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais est distincte de celle-ci, car elle suppose une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation; tester systématiquement le nouveau site Web par rapport aux outils de sensibilisation existants ou à un ancien site Web pour voir lequel favorise un engagement accru est une expérimentation.

indicateur de rendement (performance indicator)
Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)
Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)
Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)
Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)
Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère sur une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)
Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de faire rapport au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)
Aux fins du Plan ministériel 2021-2022, les priorités pangouvernementales renvoient aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2020 : Protéger les Canadiens de la COVID-19; Aider les Canadiens durant la pandémie; Rebâtir en mieux – une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne; Le pays pour lequel nous menons ce combat.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)
Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)
Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)
Présentation d'information sur les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)
Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)
Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)
Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)
Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)
Conséquence ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

résultat stratégique (strategic outcome)
Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Notes de fin d'ouvrage

[i] Condition féminine Canada, Qu'est-ce que l'ACS+, https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html
[ii] Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf
[iii] Parlement du Canada, Projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peoples autochtones*, https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-15/premiere-lecture
[iv] Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/
[v] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la protection des renseignements personnels*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/
[vi] Site Web de la législation (Justice), *Loi constitutionnelle de 1982*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html
[vii] Ministère de la Justice, Principes guidant le procureur général du Canada dans les litiges fondés sur la *Charte*, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes2-principles2.html
[viii] Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peoples autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html
[ix] Ministère de la Justice, Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peoples autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/dlcpa-dclip/litiges-litigation.html
[x] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les aliments et drogues*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-27/index.html
[xi] Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peoples autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html
[xii] Site Web de la législation (Justice), *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.73/
[xiii] Services aux Autochtones Canada, Principe de Jordan, https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1568396042341/1568396159824
[xiv] Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Politique sur les revendications particulières et Guide sur le processus de règlement, https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100030501/1581288705629
[xv] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/
[xvi] Site Web de la législation (Justice), *Loi canadienne sur l'accessibilité*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-0.6/
[xvii] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les langues officielles*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/
[xviii] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'accès à l'information*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/
[xix] Condition féminine Canada, Qu'est-ce que l'ACS+?, https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html
[xx] Ministère de la Justice, Politique sur l'Analyse comparative entre les sexes plus, https://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/pacsp-pgbap.html
[xxi] Organisation des Nations Unies, Objectifs de développement durable, https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/
[xxii] Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, http://www.nsira-ossnr.gc.ca/index-fra.html
[xxiii] Ministère de la Justice, Extradition et entraide juridique, https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/eej-emla/index.html
[xxiv] Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, https://www.fintrac-canafe.gc.ca/fintrac-canafe/antimltf-fra
[xxv] Organisation de coopération et de développement économiques, https://www.oecd.org/fr/
[xxvi] Gouvernement du Canada, Le Canada et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), La réforme de l'OMC et le Groupe d'Ottawa, https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/wto-omc/index.aspx?lang=fra#a10
[xxvii] Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, Groupe de travail III : Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États, https://uncitral.un.org/fr/working_groups/3/investor-state
[xxviii] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[xxix] Ministère des Finances Canada, Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19, Énoncé économique de l'automne de 2020, https://budget.gc.ca/fes-eea/2020/home-accueil-fr.html

[xxx] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[xxxi] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[xxxii] Parlement du Canada, Projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-15/premiere-lecture
[xxxiii] Gouvernement du Canada, Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peoples autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/index.html
[xxxiv] Site Web de la législation (Justice), Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-16.html
[xxxv] Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf
[xxxvi] Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/
[xxxvii] Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Vers un plan d'action national, https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1590950479157/1590950564663
[xxxviii] Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/
[xxxix] Condition féminine Canada, La Stratégie contre la violence fondée sur le sexe, https://cfc-swc.gc.ca/violence/strategy-strategie/index-fr.html
[xl] Site Web de la législation (Justice), *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, https://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019_25/
[xli] Parlement du Canada, Projet de loi C-13, *Loi modifiant le Code criminel (paris sur des épreuves sportives)*, https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-13/premiere-lecture
[xlii] Site Web de la législation (Justice), *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019_16/TexteComplet.html
[xliii] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la protection des renseignements personnels*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Lois/P-21/index.html
[xliv] Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, Examen des rôles de ministre de la Justice et de procureur général du Canada, https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2019/08/14/examen-des-roles-de-ministre-de-la-justice-et-de-procureur
[xlv] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[xlvi] Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ), https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html
[xlvii] Ministère de la Justice, Fonds du système de justice pour les jeunes, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/jj-yj/index.html
[xlviii] Ministère de la Justice, Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/intens.html
[xlix] Ministère de la Justice, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html
[l] Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html
[li] Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html
[lii] Ministère de la Justice, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html
[liii] Site Web de la législation (Justice), Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/index.html
[liv] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[lv] Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html
[lvi] Ministère de la Justice, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html

[lvii] Ministère de la Justice, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html
[lviii] Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html
[lix] Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html
[lx] Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html
[lxi] Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf
[lxii] Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf
[lxiii] Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/
[lxiv] Gouvernement du Canada, Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir, https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html
[lxv] Ministère de la Justice, Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html
[lxvi] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le divorce*, https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/D-3.4/index.html
[lxvii] Ministère de la Justice, Fonds canadien de justice familiale, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/index.html
[lxviii] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le divorce*, https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/D-3.4/index.html
[lxix] Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html
[lxx] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les contraventions*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-38.7/index.html
[lxxi] Site Web de la législation (Justice), *Charte canadienne des droits des victimes*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-23.7/page-1.html
[lxxii] Ministère de la Justice, Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/fada-mmiw/info.html
[lxxiii] Ministère de la Justice, Le Fonds d'aide aux victimes, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html
[lxxiv] Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, https://www.victimesdabord.gc.ca/
[lxxv] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[lxxvi] Condition féminine Canada, Qu'est-ce que l'ACS+?, https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html
[lxxvii] Organisation des Nations Unies, Objectifs de développement durable, https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/
[lxxviii] (*lien n'est disponible qu'en anglais*) Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies, Global Week for Justice October 19-24, 2020, https://www.justice.sdg16.plus/globalweek
[lxxix] Ministère de la Justice, Gouvernement ouvert au ministère de la Justice Canada, https://www.justice.gc.ca/fra/trans/ouvert-open.html
[lxxx] (*lien n'est disponible qu'en anglais*) Coalition sur la justice du Partenariat pour un gouvernement ouvert, https://www.opengovpartnership.org/fr/ogp-coalition-on-justice/
[lxxxi] (*lien n'est disponible qu'en anglais*) Legal Aid BC, https://lss.bc.ca/
[lxxxii] Ministère des Finances Canada, Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19, Énoncé économique de l'automne de 2020, https://budget.gc.ca/fes-eea/2020/home-accueil-fr.html
[lxxxiii] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[lxxxiv] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[lxxxv] Gouvernement du Canada, Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/sante-mieux-etre-fonctionnaires/sante-mentale-travail/strategie-fonction-publique-federale-sante-mentale-milieu-travail.html
[lxxxvi] Gouvernement du Canada, Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, http://fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/goals/

[lxxxvii] Ministère de la Justice, Stratégie de développement durable du ministère de la Justice de 2020 à 2023, https://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/dd-sd/timeline.html
[lxxxviii] Ministère des Finances Canada, Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19, Énoncé économique de l'automne de 2020, https://budget.gc.ca/fes-eea/2020/home-accueil-fr.html
[lxxxix] Ministère des Finances Canada, Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19, Énoncé économique de l'automne de 2020, https://budget.gc.ca/fes-eea/2020/home-accueil-fr.html
[xc] Gouvernement du Canada, Plan de dépenses du gouvernement et budget principal des dépenses (parties I et II), https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html
[xci] Ministère de la Justice, Plans ministériel, Rapports sur les plans et les priorités, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/index.html
[xcii] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le ministère de la Justice*, https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/
[xciii] Ministère de la Justice, Plan ministériel 2021-2022, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2021_2022/index.html
[xciv] Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, Lettres de mandat, https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat
[xcv] Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, Lettre de mandat supplémentaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/01/15/lettre-de-mandat-supplementaire-du-ministre-de-la-justice-et-procureur
[xcvi] Ministère de la Justice, Plan ministériel 2021-2022, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2021_2022/index.html
[xcvii] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[xcviii] Ministère de la Justice, Plan ministériel 2021-2022, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2021_2022/index.html
[xcix] Ministère des Finances Canada, Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html